



*Société Anonyme au capital de 1 285 386 euros
Siège social : 114 rue Gallieni 92100 Boulogne Billancourt
Immatriculation RCS Nanterre 430 007 252*

Document d'information

***RELATIF A L'ADMISSION DE LA TOTALITE DES ACTIONS
DE LA SOCIETE SIDETRADE SUR ALTERNEXT
A LA SUITE D'UN PLACEMENT PRIVE***

CM-CIC Emetteur
Département de CM-CIC Securities
Listing Sponsor

*Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sans frais auprès de
SIDETRADE, 114 rue Gallieni, 92100 Boulogne Billancourt
ainsi que sur les sites Internet de SIDETRADE (www.sidetrade.com) et d'Euronext Paris (www.euronext.com)*

Page blanche

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION

1. Nom et fonction du responsable du document d'information	p. 5
2. Attestation du responsable du document d'information	p. 5
3. Responsables du contrôle des comptes	p. 5
4. Responsable de l'information financière	p. 6
5. Calendrier de communication financière	p. 6
6. Attestation du Listing Sponsor	p. 7
7. Engagements de Sidetrade	p. 7

CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Renseignements généraux relatifs aux actions dont l'admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris est demandée	p. 9
2. Renseignements relatifs à l'émission d'actions nouvelles	p.11
3. Renseignements généraux sur les actions dont l'admission est demandée	p.15
4. Place de cotation	p.16
5. Tribunaux compétents en cas de litiges	p.16

CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

1. Renseignements concernant l'émetteur	p.18
2. Renseignements concernant le capital	p.23
3. Dividendes	p.26
4. Appartenance de l'émetteur à un groupe	p.26
5. Marché des titres de l'émetteur	p.27

CHAPITRE 4 PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE SIDETRADE

1. Présentation générale	p.29
2. Le marché	p.30
3. L'offre de Sidetrade	p.45
4. Les clients	p.45
5. L'environnement compétitif	p.45
6. L'organisation	p.48
7. Les moyens d'exploitation	p.51
8. Les facteurs de risques	p.52
9. Les faits exceptionnels et litiges	p.56

CHAPITRE 5 SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire du 17 mai 2005	p.58
2. Comptes sociaux	p.66
3. Rapport du Commissaire aux Comptes	p.82
4. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne	p.84
5. Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport relatif au contrôle interne	p.89
6. Honoraires du Commissaire aux Comptes et des membres du réseau	p.90

CHAPITRE 6 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

1. Conseil d'Administration	p.92
2. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur	p.96
3. Intéressement du personnel	p.98

CHAPITRE 7 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES

1. Evolution récente	p.100
2. Perspectives d'avenir	p.101

CHAPITRE 1

RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION

1. Nom et fonction du responsable du document d'information

Monsieur Olivier Novasque, Président-Directeur Général

2. Attestation du responsable du document d'information

« A ma connaissance, les données du présent document d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Boulogne Billancourt, le 2 juin 2005

*Olivier Novasque
Président-Directeur Général
SIDETRADE*

3. Responsables du contrôle des comptes

3.1. *Commissaire aux Comptes titulaire*

Ernst & Young Audit
Adresse : Tour Ernst & Young – Faubourg de l'Arche – 92037 Paris La Défense
Date de première nomination : 7 avril 2000
AG statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

3.2. *Commissaire aux Comptes suppléant*

Monsieur François Sorel
Adresse : 34, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Date de première nomination : 7 avril 2000
AG statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2005
La durée du mandat des Commissaires aux Comptes est de 6 années.

3.3. *Avis du Commissaire aux Comptes*

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société **SIDETRADE**, et en application de l'article 214-6-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document d'information établi à l'occasion d'un placement privé préalable à l'admission sur Alternext de la société **SIDETRADE**.

Ce document a été établi sous la responsabilité du Président-Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un

rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte la traduction chiffrée des hypothèses retenues par les dirigeants, que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier, compte tenu de l'émergence du marché de l'optimisation du Besoin en Fonds de Roulement sur lequel intervient SIDETRADE.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve mais avec une observation relative au changement de méthode d'amortissement des frais de recherche et développement.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2003, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve mais avec une observation relative à la modification de la date de clôture des exercices comptables de la société.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le présent document.

Paris-La Défense, le 31 mai 2005

Any Antola
Commissaire aux Comptes
Ernst & Young Audit

Le document d'information inclut par ailleurs :

- Le rapport général sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 en page 72 du document d'information comportant la justification des appréciations du commissaire aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce
- Le rapport du Commissaire aux Comptes (page 79, du document d'information), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SIDETRADE décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

4. Responsable de l'information financière

SIDETRADE

Monsieur Olivier Novasque, Président-Directeur Général
114, rue Gallieni - 92100 Boulogne Billancourt

■ : 01 46 84 14 13

Email : <http://www.sidetrade.com>

5. Calendrier de communication financière

- fin octobre 2005 : Résultats semestriels 2005
- fin avril 2006 : Résultats annuels 2005

6. Attestation du Listing Sponsor-Prestataire de Services d'Investissement

CM-CIC Securities, Listing Sponsor et Prestataire de Services d'Investissement, confirme avoir effectué, en vue de l'admission des titres de la société SIDETRADE à la cote d'Alternext d'Euronext Paris, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par SIDETRADE ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de SIDETRADE, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

CM-CIC Securities atteste, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du Règlement Général de L'AMF, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus simplifié, aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la société SIDETRADE à CM-CIC Securities ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de CM-CIC Securities de souscrire aux titres de SIDETRADE, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par SIDETRADE et son Commissaire aux Comptes.

Fait à Paris, le 3 juin 2005

Eric Le Boulch
CM-CIC Securities

7. Engagements de SIDETRADE

Conformément aux règles d'Alternext, SIDETRADE s'engage à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en anglais ainsi qu'en français, le cas échéant, les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des règles d'Alternext),
- la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des règles d'Alternext),
- toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
- tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50% ou 95% du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de Bourse suivant celui où il en a connaissance,
- les déclarations des dirigeants concernant leur cession de titres.
- Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera.

CHAPITRE 2

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1 Renseignements généraux relatifs aux actions dont l'admission à la cote d' Alternext d'Euronext Paris est demandée

1.1 *Répartition du capital*

Actionnariat	Au 7 juillet 2005			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Olivier Novasque Jean-François Imparato Cyril Frémont Autres minoritaires Access2net Apollo Invest Cie Financière de Deauville Investisseurs privés	440 440	34,27	858 962	44,07
	158 740	12,34	308 088	15,81
	0	0,00	0	0,00
	130	0,01	260	0,01
	128 286	9,98	166 506	8,54
	157 788	12,28	215 144	11,04
	2	0	2	0
	400 000	31,12	400 000	20,52
Total	1 285 386	100,0	1 948 962	100,0

1.2. *Nature, nombre, valeur nominale, forme et date de jouissance des actions*

- **NATURE DES ACTIONS**

1 285 386 actions ordinaires, entièrement libérées, toutes de même catégorie.
1 948 962 droits de vote du fait des droits de vote double attachés aux actions détenues depuis plus de cinq ans.

- **NOMBRE DE TITRES DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE**

925 186 actions anciennes entièrement souscrites et libérées, représentant la totalité du capital actuel,

360 200 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital réalisée par **SIDETRADE** auprès d'investisseurs privés préalablement à l'admission de la société à la cote d'Alternext d'Euronext Paris S.A.,

soit ensemble 1 285 386 actions composant le capital de **SIDETRADE** à la date du présent document d'information.

- **VALEUR NOMINALE**

1 € par action.

- **FORME**

Les actions sont nominatives et seront admises aux opérations d'Euroclear France à compter de leur admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris S.A.

- **DATE DE JOUISSANCE**

1^{er} janvier 2005 pour l'ensemble des actions admises.

1.3. *Pourcentage du capital et des droits de vote*

Les actions dont l'admission est demandée représentent la totalité du capital et des droits de vote de l'émetteur.

1.4. Date d'admission et de première cotation Alternext d'Euronext Paris S.A.

Le 7 juillet 2005.
Les actions pourront être négociées à partir du 7 juillet 2005.

1.5. Libellé d'admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris S.A.

SIDETRADE

1.6. Codes et secteur d'activité Footsie

Code ISIN : FR 0010202606
Mnémonique :ALBFR
Secteur d'activité FOOTSIE : 977-Logiciels

1.7. Nombre d'actions mises à la disposition du marché

Néant.
L'admission sur Alternext a lieu par cotation directe, selon les dispositions de l'article 6.3 des règles d'Alternext.

1.8. Placement privé préalable à l'admission

Préalablement à l'admission, il a été procédé en juin 2005 à un placement privé portant sur 400 000 actions au prix de 12,50 € représentant un montant global de 5 000 000€.

- 39 800 actions anciennes représentant 4,30% du capital et 4,31% des droits de vote avant émission ont été cédées par les actionnaires suivants :

Jean-François Imparato : 30 000 actions
Cyril Frémont : 9 800 actions

- 360 200 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2005 ont été émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces actions représentaient 28,02% du capital et 18,48% des droits de vote de la société SIDETRADE avant émission.

1.10. Etablissements financiers en charge de l'admission

- Listing Sponsor et Société de Bourse**

CM-CIC Emetteurs, département de CM-CIC Securities – 6 avenue de Provence – 75009 Paris
CM-CIC Securities – 6 avenue de Provence-75009 Paris

- Service des titres et centralisation du service financier**

CM-CIC Securities (CM-CIC Emetteurs-adhèrent Euroclear France 025)- 6 avenue de Provence – 75009 Paris. Téléphone : 01 45 96 77 40

1.11. Charges relatives à l'admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris SA

Les frais légaux et administratifs et la rémunération des intermédiaires financiers relatifs à l'admission des titres de la société à la cote d'Alternext d'Euronext Paris seront de l'ordre de 397 000 euros, et ont été imputés nets d'impôts sur la prime d'émission.

Le Listing Sponsor CM-CIC Securities ne percevra aucune rémunération sous forme de titres de la société **SIDETRADE**.

1.12. But de l'admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris SA

En étant admis à la cote d'Alternext d'Euronext Paris, **SIDETRADE** cherche à :

- accélérer le développement commercial et marketing,
- élargir l'offre produits,
- consolider l'avance technologique,
- renforcer la structure financière.

1.13. Calendrier de l'opération

Publication de l'avis Euronext Paris S.A. : 30 juin 2005

Première cotation des actions : 7 juillet 2005

Début des négociations : 7 juillet 2005

2. Renseignements relatifs à l'émission d'actions nouvelles

2.1 Autorisation de l'Assemblée Générale et décision du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2005 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence pour décider :

- de l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faisant appel public à l'épargne, par l'émission d'actions ordinaires d'un montant nominal maximum de 400 000 euros,
- et des modalités de cette augmentation de capital dont le prix d'émission, le nombre d'actions et la période de souscription. Cette délégation a été accordée jusqu'au 31 décembre 2005.

En cas d'insuffisance de souscription, le Conseil d'Administration pourra, dans les conditions requises par la loi, réduire le montant de l'augmentation de capital.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 29 juin 2005 a décidé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels de la société, à l'occasion de son admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris S.A, portant sur un nombre de 360 200 actions soit 28,02 % du capital et 18,48 % des droits de vote de la société après opération.

2.2. Caractéristiques de l'émission

• PRIX DE SOUSCRIPTION DE L'ACTION

Le prix de souscription a été fixé à 12,50€ par action le 29 juin 2005.

Ce prix résulte de la confrontation des actions dans le cadre du placement privé préalable à l'admission sur Alternext d'Euronext Paris SA et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels. Cette confrontation a été effectuée sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire,
- ordre d'arrivée des demandes des investisseurs,
- quantité demandée, et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

2.3. *Eléments de valorisation*

Nous avons retenu un échantillon de valeurs dont le type d'offre se rapproche de celle de **SIDETRADE**. L'échantillon est constitué de 4 sociétés dont l'activité dominante est la gestion de la relation client. Il comprend : Rightnow, Salesforce, Doubleclick, America Software. A noter que la taille économique de **SIDETRADE** est nettement inférieure à celle de notre échantillon. En termes de profil métiers, Salesforce serait la plus comparable.

RightNow Technologies : Fournisseur de logiciel spécialisé dans la Customer Relationship Management, Rightnow optimise l'ensemble de la relation client depuis la phase marketing (rationalisation des campagnes marketing, automatisation des process, mesure de l'impact...), jusqu'à la maximisation des ventes (...) en passant par l'analyse client (reporting, prévisions des ventes...). Rightnow compte parmi ses clients certains grands noms : British Airways, British Telecom, Cisco Systems, John Deer ou encore Nikon. Sa capitalisation boursière de plus de 224 M USD à comparer avec un chiffre d'affaire de 61,7 M USD en 2004 dénote de l'attrait prononcé pour les investisseurs pour ce type de business model offrant des revenus récurrents.

Salesforce.com : Avec un chiffre d'affaires de 176 M USD en 2004 (vs 96 M USD en 2003) et une capitalisation boursière de 1,97MM USD, Salesfroce compte parmi les valeurs incontournables évoluant sur des activités de conseil en gestion de la relation client. L'offre du groupe comprend outre la gestion de la relation client, la gestion de la force de vente, du marketing et de la documentation. Salesforce est positionné sur l'ensemble du marché : grandes, moyennes et petites entreprises. Le groupe déploie une base client, coûteuse au départ, mais source de revenus élevés et récurrents à moyen terme.

DoubleClick : le groupe fournit des produits d'analyse marketing, de la pré-campagne jusqu'à la mise en œuvre, permettant à ses client d'optimiser leurs dépenses et de mesurer leur efficacité. Le groupe a réalisé 302 M USD de CA en 2004 et capitalise 1025 M USD.

American Software : le groupe est un fournisseur de logiciels et de services destinés à la « supply chain » (base client serveur, internet, logiciels...) et aux solutions ERP. Le groupe a réalisé un CA de 55 M USD et capitalise 133 M USD.

Données économiques de l'échantillon et de **SIDETRADE**

	Capi boursière	CA	EBITA 04	marge d'EBITA	Capitaux propres	Dette nette	Gearing 2004	Capitaux employés nets corrigés 04	EBITA après IS / CE
Rightnow Technologies (en Musd)	224	62	3	5,5%	31,1	-50	-161%	-18,9	ns
Salesforce.C om (en Musd)	1968	176	7	3,7%	146,5	-75	-51%	71,5	ns
DoubleClick Inc (en Musd)	1025	302	20	6,50%	580	-255	-44%	325	3,60%
American Software (en Musd)	133	55	4	7,3%	80,9	--50	-62%	30,9	7,80%
Sidetrade (en M€)		4	0,1	3,40%	1,2	-1	-88%	0,1	59,60%

Source : CM-CIC Securities

Valorisation de SIDETRADE vs comparables retenus

	EV / CA 05	EV / CA 06	EV / CA 07	EV / EBITA 05	EV / EBITA 06	EV / EBITA 07	Cours / Cash flow 05	Cours / Cash flow 06	PER avant survaleur 05	PER avant survaleur 06	PER avant survaleur 07
Rightnow Technologies	2,1	1,6	1,3	34,8	14,5	7,3	17	14	72	40	29
Salesforce.Com	9,2	6,0	4,0	168,2	71,9	27,2	28,3	25,0	140,0	65,3	59,4
DoubleClick Inc	2,3	2,1	n/a	32,1	22,6	n/a	n/a	n/a	50,6	38,5	n/a
American Software	1,4	N / A	N / A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	14,2		
MOYENNE	3,8	3,2	2,7	78,4	36,4	17,2	22,7	19,5	69,2	47,9	44,2

Source : CM-CIC Securities

Nous avons retenu comme années de référence pour **SIDETRADE** les années 2005 et 2006 et 2007 (première année de retour à l'équilibre). La comparaison est difficile à interpréter compte tenu :

- d'une taille économique sans rapport avec notre échantillon,
- des pertes estimées en 2005 et 2006 pour **SIDETRADE** suite aux investissements commerciaux envisagés afin de constituer une base client et de générer de la récurrence pour les années futures,
- le modèle de développement de **SIDETRADE** donnera sa pleine mesure à partir de 2008, année à partir de laquelle les marges approchent l'objectif du groupe. Les ratios boursiers des sociétés de notre échantillon pour 2008 ne sont pas disponibles.

Nous ne retenons pas de valorisation indicative sur la base de ces éléments.

Données intrinsèques à SIDETRADE

Sur la base du prix de souscription (soit 12,50€ par action), les éléments d'appréciation sont les suivants.

Comptes sociaux pro forma au 31/12/2004	Montant global (M€)	Montant par action* (€)	Multiple par action
Capitaux propres	1,17	0,91	13,74
Chiffre d'affaires	4,11	3,20	3,90
Résultat net	0,14	0,11	113,6
Capacité d'autofinancement	1,28	0,80	15,63

* Base : nombre d'actions au 7 juillet 2005 : 1 285 386

Actualisation des cash-flows

La méthode dite des « Discounted Cash Flows » consiste à valoriser une société en actualisant ses cash flows futurs.

Sur la base des hypothèses suivantes retenues par la société de Bourse CM-CIC Securities, à savoir :

- un taux d'actualisation (coût du capital) de 15% sur la période 2005-2014,
- des dépenses liées au recrutement de commerciaux,
- un BFR qui se stabilise à 30 jours de chiffre d'affaires à partir de 2008,
- des investissements de croissance

- un taux de croissance à l'infini de 2,5%,

Il ressort un objectif de valorisation de la société **SIDETRADE** à douze mois de 31,4M€, augmentation de capital incluse, soit un objectif de cours de 24,4 €, issu des travaux de la société de bourse CM-CIC Securities.

2.3. Jouissance des actions nouvelles

Ces actions nouvelles portent jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2005. Elles auront droit, au titre de l'exercice commencé à cette date et des exercices ultérieurs, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

2.4. Produits et charges relatifs à l'augmentation de capital préalable à l'admission sur Alternext

Sur la base de l'émission de 360 200 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital, et d'un prix d'émission égal à 12,50 euros, le produit brut de l'émission s'élève à 4,5 M€.

Les coûts afférents à l'augmentation de capital, estimés à environ 0,4 M€ euro, avant mise en œuvre de la clause d'extension, seront imputés nets d'impôts sur la prime d'émission.

Le produit net de l'émission s'élève donc, sur ces mêmes bases, à environ 4,1M€.

2.5. Incidence de l'opération sur la situation de l'actionnaire

Quote- part des capitaux propres par action avant augmentation de capital	1,14€	
Prix de souscription	12,50€	
Quote-part des capitaux propres par action après augmentation de capital (émission de 360 200 actions nouvelles)	4,01€	

En euros sur la base des comptes sociaux au 31/12/04.

L'impact sur la quote-part de capital d'un actionnaire qui détiendrait préalablement à l'émission 1% du capital (soit 9 252 actions) est la suivant :

A REVOIR

Quote-part du Capital détenue avant émission	1%
Quote-part du Capital détenu après émission de 360 200 actions nouvelles	0,72%

2.6. Participation des principaux actionnaires à l'augmentation de capital

Les actionnaires de la société n'ont pas participé à l'augmentation de capital préalable à l'admission à la cote d'Alternext d'Euronext Paris S.A.

3 Renseignements généraux sur les actions dont l'admission est demandée

- **FORME ET MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS** (article 11 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives.

Les actions de la société font l'objet d'un enregistrement auprès du dépositaire central.

Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

- **CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS** (article 12 des statuts)

La transmission des actions est libre et s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

- **DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS** (article 13 des statuts)

Chaque action donne droit à une part égale dans les bénéfices et dans la propriété de l'actif social.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales de la société.

Chaque action donne le droit de vote et à la représentation dans les assemblées générales ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Toutefois, chaque action nominative, intégralement libérée et inscrite depuis au moins cinq (5) ans au nom d'un même actionnaire, bénéficie d'un droit de vote double.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et les valeurs de la société, ni en demander le partage ou la liction, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de détenir plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en cas d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autres opérations sociales, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des actions ou des droits d'attribution nécessaires, à moins que l'assemblée générale n'ait décidé que les droits formant rompus ne sont ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondant seront vendus.

Les actions étant indivisibles à l'égard de la société, celle-ci ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule personne. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5%, puis à toute tranche supplémentaire de 5% du capital ou des droits de vote, doit informer la société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou au droits de vote de la société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dit (s) seuil (s) de participation.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 10% au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné pour les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

ACQUISITION DE LA MAJORITE DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE : GARANTIE DE COURS (article 14 des statuts)

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur », étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant **accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre**.

Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exercables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

4. Place de cotation

L'admission des actions est effectuée à la cote d'Alternext d'Euronext Paris S.A.
Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

5. Tribunaux compétents en cas de litiges

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. *Dénomination sociale* (article 2 des statuts)

SIDETRADE SA

1.2. *Siège social* (article 4 des statuts)

114 rue Gallieni – 92100 Boulogne Billancourt.

1.3. *Forme juridique* (article 1 des statuts)

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions du Code de commerce.

1.4. *Date de création*

22 mars 2000.

1.5. *Durée* (article 5 des statuts)

L'expiration de la société **SIDETRADE** est fixée au 22 mars 2099, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.6. *Registre du Commerce et des Sociétés*

RCS NANTERRE 430 007 252.

1.7. *Code APE*

722 A.

1.8. *Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société*

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la société.

1.9. *Objet social* (article 3 des statuts)

SIDETRADE a pour objet en France et dans tout pays :

- la création, le développement, l'exploitation, la vente, l'hébergement de services multimédia,
- la fabrication, le développement, l'acquisition et la vente et la location de tous biens corporels et incorporels,
- la prestation de services aux particuliers et aux entreprises,
- toutes opérations d'assurance directe et de réassurance effectués en qualité de courtier pour toutes catégories de risques et en particulier d'assurance crédit, de factoring, de caution, et de tout ce qui peut s'y rattacher, directement et indirectement, ainsi que de tout acte de Conseil et d'assistance en assurance et en réassurance,
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

1.10. Exercice social (article 5 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.11. Franchissement de seuils (article 13 des statuts)

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, qui agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5% puis à toute tranche supplémentaire de 5% du capital ou des droits de vote, doit informer la société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou au droits de vote de la société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de Bourse à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 10% au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

1.12. Acquisition de la majorité du capital ou des droits de vote : garantie de cours (article 14 des statuts)

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur», étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocabile et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées

de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de Bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédent la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre.

Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exercables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déferer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

1.13. Assemblées d'actionnaires (articles 25 à 33 des statuts)

Nature des Assemblées

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées Générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée des projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Admission aux Assemblées – Pouvoirs

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes à distance ou par procuration dans les conditions légales et réglementaires, quelque soit le nombre de ses actions.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la société.

Le Conseil d'Administration peut supprimer ou réduire ce délai de cinq jours par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Les actionnaires doivent, dans les conditions légales et réglementaires, adresser leur formule de vote à distance ou par procuration. La formule de vote à distance doit être reçue au plus tard trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Les modalités d'envoi sont précisées par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation.

Les formulaires électroniques de vote à distance doivent être reçus au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Tenue de L'Assemblée - Bureaux - Procès - Verbaux

Une feuille de présence est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.

En cas de convocation par un commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut entre pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.

Quorum Vote

Le Quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social.

En cas de vote à distance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les formulaires électroniques de vote à distance doivent être reçus au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée Générale.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Toutefois, conformément à l'article 13 des statuts, chaque action nominative, intégralement libérée et inscrite depuis au moins 5 (cinq) ans au nom d'un même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

Le vote s'exprime à main-levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, et le cas échéant des comptes consolidés de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le

droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même ni comme mandataire.

Droit de communication des actionnaires

A compter du jour de la convocation et au moins pendant les quinze jours précédant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés ainsi que les autres documents prévus par la Loi sont tenus, au siège social, à la disposition des actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir dans les conditions et aux époques fixées par la Loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la Loi et les règlements.

1.14. Affectation et Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrites au compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

1.15. Mise en paiement des dividendes (article 37 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la société dans les conditions fixées par la Loi.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et des provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi ou des statuts et compte tenu du report déficitaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividendes, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

2. Renseignements concernant le capital

2.1. *Capital social*

Le capital social de la société est de 1 285 386 euros, divisé en 1 285 386 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

2.2. *Capital autorisé*

Les autorisations approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2005 sont synthétisées ci-dessous :

Nature	Durée de validité	Plafond
Emission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS)	Date de Règlement/Livraison des actions émises préalablement à l'admission	400 000 € nominal
Possibilité d'augmenter le nombre d'actions en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS	30 ^{ème} jour suivant la clôture de la souscription	15% de l'émission initiale *
Emission d'actions ordinaires avec maintien du DPS	26 mois	1 000 000 € nominal *
Emission de valeurs mobilières avec maintien du DPS	26 mois	15 000 000 € *
Emission d'actions avec suppression du DPS	26 mois	1 000 000 € nominal *
Emission de valeurs mobilières avec suppression du DPS	26 mois	15 000 000 € *
Possibilité d'augmenter le nombre d'actions en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	26 mois	15% de l'émission initiale *
Emission d'actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	26 mois	5% du capital social
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois	1 000 000 € nominal *
Attributions d'actions gratuites	38 mois	5% du capital social

* Montants non cumulatifs.

2.3. *Capital potentiel*

Néant.

2.4. Autres titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2004, les options attribuées aux salariés représentaient potentiellement 23 342 actions nouvelles, soit respectivement 2,45% du capital et 1,42% des droits de vote après exercice des options mais avant augmentation de capital liée à l'admission, et 1,78% du capital et 1,18% des droits de vote après exercice des options et après augmentation de capital.

2.5. Titres non représentatifs de capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs de capital.

2.6. Rachat par la société de ses propres actions

Néant.

Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Nombre de parts sociales / actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
22/02/2000	Création	250.000 FRF		25.000	250.000 FRF	25.000	10 FRF
24/05/2000	Augmentation de capital par émission en numéraire	44.110 FRF	5.954.850 FRF	4.411	294.110 FRF	29.411	10 FRF
20/06/2000	Augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et attribution d'actions gratuites (12 actions nouvelles pour 1 ancienne) Conversion du capital social en euros et augmentation du capital par incorporation de primes d'émission	3.529.320 FRF 1.192.581,345 FRF		352.932	3.823.430 FRF 764.686 €	382.343	10 FRF 2 €
19/03/2002	Augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances d'actions assorties de bons de souscription d'action	125.392 €	874.609,20 €	62.696	890.07 €	445.039	2 €
19/03/2005	Augmentation de capital par exercice des bons de souscription d'actions	35.108 €	244.878,30 €	17.554	925.186 €	462.593	2 €
17/05/2005	Division du nominal			462.593	925.186 €	925.186	1 €
05/07/05	Augmentation de capital en numéraire	360.200 €	4.142.300 €	360.200	1.285.386 €	1.285.386	1 €

2.7. Répartition du capital et des droits de vote avant le placement privé

Actionnariat	Au 31 mai 2005			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Olivier Novasque	440 440	47,61	858 962	53,05
Jean-François Imparato	188 740	20,4	368 088	22,74
Cyril Frémont	9 800	1,06	9 800	0,61
Autres minoritaires	130	0,01	260	0,02
Access2net	128 286	13,87	166 506	10,29
Apollo Invest	157 788	17,05	215 144	13,29
Cie Financière de Deauville	2	0	2	0
Total	925 186	100,0	1 618 762	100,0

2.8. Répartition du capital et des droits de vote après le placement privé

Actionnariat	Au 5 juillet 2005			
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Olivier Novasque	440 440	34,27	858 962	44,07
Jean-François Imparato	158 740	12,34	308 088	15,81
Cyril Frémont	0	0,00	0	0,00
Autres minoritaires	130	0,01	260	0,01
Access2net	128 286	9,98	166 506	8,54
Apollo Invest	157 788	12,28	215 144	11,04
Cie Financière de Deauville	2	0	2	0
Investisseurs privés	400 000	31,12	400 000	20,52
Total	1285 386	100,0	1948 962	100,0

Modifications dans la répartition du capital intervenues depuis le 19 mars 2005 (avant division par 2 du nominal de l'action)

L'exercice des BSA s'inscrit dans le cadre de l'augmentation de capital assortie de BSA souscrite le 19 mars 2002 par Access2Net, Apollo Invest et Cie Financière de Deauville. Intervenu le 19 mars 2005, il a entraîné une augmentation de capital par compensation de créances d'un montant de 279.986,30€. Le prix d'exercice des BSA était de 15,95€.

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	% du capital acquis	% du capital après opération	Nombre d'actions après opération
Olivier Novasque	220 220	49,48%						47,61%	220 220
Jean-François Imparato	94 370	21,20%						20,40%	94 370
Cyril Fremont	4 900	1,10%						1,06%	4 900
Autres minoritaires	65	0,01%						0,01%	65
Access2Net	56 978	12,80%	19/03/05	Exercice des BSA	7 165	15,95€	1,07%	13,87%	64 143
Apollo Invest	68 505	15,39%	19/03/05	Exercice des BSA	10 389	15,95€	1,66%	17,05%	78 394
Cie Financière de Deauville	1	0,00%						0,00%	1
Total	445 039	100%			17 554		2,73%	100,00%	462 593

2.9. *Modifications du capital sur les trois derniers exercices*

	Au 30 Juin 2001	Nombre d'actions	% du capital	Au 19 Mars 2002	Nombre d'actions	% du capital	Au 26 Mars 2004	Nombre d'actions	% du capital	Au 31 Mars 2005	Nombre d'actions	% du capital	Au 14 Juin 2005	Nombre d'actions	% du capital
Oliver Novasque	214 804	56,18%	220 220	49,48%	220 220	49,48%	220 220	47,61%	440 440	47,61%					
Jean-François Imparato	92 049	24,07%	94 370	21,20%	94 370	21,20%	94 370	20,40%	188 740	20,40%					
Christophe Goffinon	9 403	2,46%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%					
Cyril Frémont	4 779	1,25%	4 900	1,10%	4 900	1,10%	4 900	1,06%	9 800	1,06%					
Autres minoritaires	65	0,02%	65	0,01%	65	0,01%	65	0,01%	130	0,01%					
PERSONNES PHYSIQUES	321 100	83,98%	319 555	71,80%	319 555	71,80%	319 555	69,08%	639 110	69,08%					
Access2Net	20 410	5,34%	24 254	5,45%	56 978	12,80%	64 143	13,87%	128 286	13,87%					
Apollo Invest	30 628	8,01%	68 505	15,39%	68 505	15,39%	78 894	17,05%	157 788	17,05%					
Cie Fin. Deauville (ex TKL5)	10 205	2,67%	32 725	7,35%	1	0,00%	1	0,00%	2	0,00%					
TOTAL	382 343	100,00%	445 039	100,00%	445 039	100,00%	462 593	100,00%	925 186	100,00%					

- (1) Le 21 décembre 2001, Christophe Goffinon a cédé la totalité des titres d'une valeur de 100 000 FRF aux actionnaires majoritaires.
 (2) Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1 000 000 €, réservée aux sociétés d'investissement déjà présentes au capital, est intervenue le 19 mars 2002. Le prix de souscription unitaire des 62 696 actions nouvelles était de 15,95 euros par action.

Par ailleurs, Cie Financière de Deauville (précédemment dénommée TKL5) a reclassé le 26 mars 2004 les 32 725 actions lui appartenant en faveur de Access2Net, le prix de cession s'élevant à 15,95 € par action.

2.10. *Nantissement, garantie et sûreté des actifs de SIDETRADE*

Néant.

3. Dividendes

3.1. *Dividendes distribués*

Néant.

3.2. *Politique future de dividendes*

Sous réserve de l'accord des actionnaires de SIDETRADE, qui auront à se prononcer sur ce sujet, la préconisation de la direction de la SIDETRADE est de poursuivre la politique actuelle de non distribution afin de se donner les sources de financement de son développement.

4. Appartenance de l'émetteur à un groupe

SIDETRADE n'appartient à aucun groupe.

5. Marché des titres de l'émetteur

A la date du présent document d'information, les actions de SIDETRADE ne font actuellement l'objet d'aucune cotation sur une place financière.

CHAPITRE 4

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE SIDETRADE

1. Présentation générale

Améliorer la capacité de son entreprise à générer des cash flows opérationnels à chiffre d'affaires et taux de marge constants est un défi majeur auquel sont confrontées les Directions Financières sous la pression des actionnaires et des analystes.

Spécialisée dans la mise en œuvre de projet de génération de cash par la réduction et la sécurisation des encours clients, **SIDETRADE** apporte une réponse innovante et crédible face aux exigences actuelles de la communauté financière et aux évolutions d'un environnement réglementaire de plus en plus contraignant en terme de traçabilité, de contrôle des risques et de véracité des comptes (normes comptables IAS-IFRS 39, réglementation Sarbanes-Oxley Act, Loi sur la Sécurité Financière, Loi NRE sur les délais de paiement...).

Avec sa plate-forme progicielle Sidetrade Network, **SIDETRADE** s'est imposée comme le leader des solutions "à la demande" dédiées à la réduction du Besoin en Fonds de Roulement des entreprises. En optimisant notamment la chaîne financière clients -de la prise de commande à l'encaissement des fonds- l'offre proposée par **SIDETRADE** réduit les retards de paiement, diminue le taux d'impayés, améliore la satisfaction clients et génère des gains de productivité sur les coûts de gestion.

Afin de garantir à ses clients des résultats tangibles à court terme, **SIDETRADE** les accompagne à travers une offre globale de services associant une expertise métier en Cash & Credit Management, un savoir-faire technologique avec sa plate-forme **SIDETRADE** Network et l'intervention opérationnelle de ses collaborateurs dans la collecte du cash immobilisé.

Les solutions déployées par **SIDETRADE** dans des groupes tels que Coface, Nextiraone, Suez, NMPP ou FENWICK ont accéléré la génération des cash-flows opérationnels avec pour corollaire un effet de levier induit sur la Rentabilité des Capitaux Employés (ROCE).

En associant son expertise métier, ses interventions opérationnelles et sa technologie propriétaire, **SIDETRADE** est un opérateur global d'optimisation du Poste Clients, capable de délivrer à ses clients un Retour sur Investissement rapide et mesurable.

1.1. *Historique*

SIDETRADE a été fondée en 2000 par des professionnels du Cash & Credit Management issus de GE Factofrance (filiale d'affacturage de GE Commercial Finance) et soutenue par trois fonds d'investissement spécialisés dans les nouvelles technologies : Apollo Invest, Acces2Net et Cie Financière de Deauville.

Dès l'origine, l'objectif est de faciliter les échanges entre les entreprises en apportant une solution technologique aux décideurs financiers, susceptible de répondre en temps réel à l'ensemble de leurs préoccupations : sécuriser leurs prises de décision crédit, se garantir contre les impayés, financer et recouvrer leurs créances commerciales. **SIDETRADE** se lance alors dans le développement d'une plate-forme électronique de désintermédiation de services financiers, véritable « hub » du Cash & Credit Management reliant en temps réel le système d'information de l'entreprise à chaque institution financière spécialisée (prestataire d'information financière, d'assurance-crédit, de financement ou de recouvrement). Le développement de cette première « couche » technologique est à l'origine des modules de trading présents dans la version actuelle de la plate-forme **SIDETRADE** Network.

Dès 2001 et devant les attentes exprimées par des clients et prospects, déçus par la couverture fonctionnelle en Credit Management proposée en standard par leur progiciel comptable ou ERP, **SIDETRADE** décide d'accélérer ses développements informatiques. La plate-forme **SIDETRADE** Network s'enrichie progressivement de fonctionnalités complémentaires, basée sur la modélisation et l'automatisation des processus de gestion tels que la relance automatisée des comptes clients, la résolution des litiges à travers le développement d'un moteur de « workflow collaboratif », la gestion du risque réalisée à partir d'un système décisionnel expert... Bien plus qu'une solution de gestion interactive des prestataires de services financiers de l'entreprise, **SIDETRADE** Network devient au fil des années la première plate-forme progicielle dédiée à l'optimisation de la chaîne financière clients conçue sur une architecture évolutive pure Internet.

Parallèlement, certains clients à l'instar de Dell Southern Europe, étaient soucieux avant d'implémenter un outil structurant dans leur organisation, de revoir leurs processus « métier » tout en agissant sur leurs performances opérationnelles à court terme. Face à ces attentes, **SIDETRADE** crée, dès juillet 2001, un département Conseil et Assistance Opérationnelle, sous la dénomination de BPO (Business Process Outsourcing). L'objectif de **SIDETRADE** est de développer une approche originale et pragmatique focalisée sur l'atteinte de résultats rapides en complément de son offre technologique. De là est née la synergie entre l'expertise métier opérationnelle et la technologie **SIDETRADE** Network faisant de Sidetrade un opérateur global dans la réduction durable des encours clients.

1.2. Chiffres clés

Afin de permettre une meilleure comparabilité, les comptes sont présentés en pro forma sur douze mois, c'est-à-dire en intégrant le changement apporté à la date de clôture de l'exercice, laquelle est passée du 30 juin de chaque année au 31 décembre, décision votée en Assemblée Générale Extraordinaire le 24 juin 2004.

En euros	30/06/2002	30/06/2003	31/12/2004	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
	12 mois	12 mois	18 mois	PRO FORMA 12 MOIS			BUDGET
Chiffre d'affaires	2 295 741	3 053 541	5 744 152	3 067 289	2 920 621	4 113 729	4 820 074
% Evolution		33,01%	88,11%		-4,78%	40,85%	17,17%
Résultat d'Exploitation	-682 299	5 198	81 868	-184 121	-186 064	141 844	-992 449
Résultat courant avant IS	-697 714	6 109	91 354	-191 911	-178 730	146 326	-992 449
Résultat Net	-265 396	239 055	52 445	255 784	1 569	143 585	-992 449
Marge Nette							
Capitaux propres (1)	764 370	1 003 425	1 055 869	910 716	912 285	1 055 870	4 448 907*
Dettes financières (2)	73 135	20 083	6 451	7 181	25 806	6 451	0
Trésorerie (3)	372 102	493 573	1 030 060	206 327	344 922	1 030 060	5 587 729
Endettement net (2) - (3) = (4)	-298 967	-473 490	-1 023 609	-199 146	-319 116	-1 023 609	-5 587 729
Gearing (4)/(1)	-39,11%	-47,19%	-96,94%	-21,87%	-34,98%	-96,94%	-125,60%

* Après prise en compte du produit net de l'augmentation de capital

1. 3. Structure juridique au 31 mars 2005

Sidetrade est une Société Anonyme au capital de 925 186 euros. Sidetrade ne dispose pas de filiale.

2. Le Marché

2.1. Les enjeux financiers de la réduction du BFR

Avec des cash-flows sous pression, suivis de près par les actionnaires, les agences de notation et les commissaires aux comptes, bon nombre d'entreprises se sont lancées, récemment, dans des programmes de réduction de leur Besoin en Fonds de Roulement (BFR). Ces projets de génération de cash visent dans la plupart des cas à réduire le BFR opérationnel défini comme la différence entre l'actif circulant (stock et créances clients) et le passif circulant (crédit fournisseur). Pour illustrer cette tendance structurelle, on peut citer France Telecom qui précisait en décembre 2002 que « 20 à 25% de la génération future de cash-flow libre, ou l'équivalent de plus de 3 Mds €, proviendrait de l'optimisation du Besoin en Fonds de Roulement » (cf. La Tribune du 3 avril 2003), le Groupe

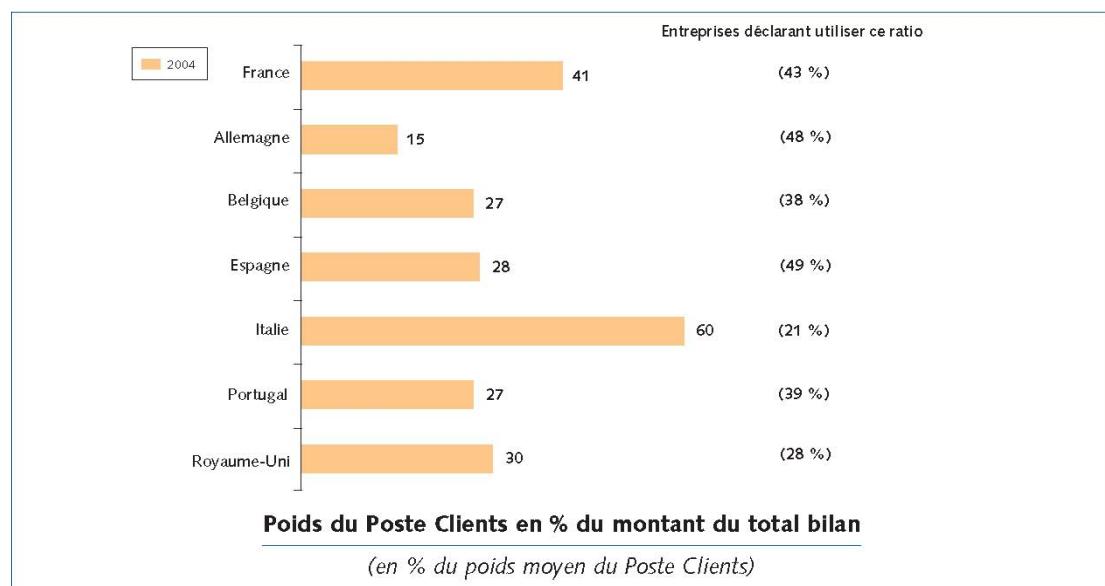
Suez qui dans son rapport annuel 2003, annonçait son plan Optimax dont un des objectifs « est l'optimisation des capitaux employés par un pilotage des investissements ainsi qu'une optimisation du BFR », THOMSON annonçait une « forte réduction du BFR à 10,8% des ventes pour financer les plans de restructuration et les investissements de croissance » sur ses comptes au 30 juin 2003 (cf. communiqué de presse du 23 juillet 2003) ou encore Carbone Lorraine qui lançait un « plan d'action Cash » en 2002 et stipulait dans son rapport annuel relatif à la même année « la dégradation de l'environnement économique a provoqué une baisse du résultat d'exploitation dont l'effet sur le ROCE a été partiellement compensé par l'amélioration sensible du Besoin en Fonds de Roulement ».

A l'instar des groupes précités, les entreprises ont pris conscience au cours de ces trois dernières années des gisements de cash induits par la réduction de leur BFR. Néanmoins, si près de la moitié des entreprises reconnaissent avoir lancé un programme de génération de cash au cours des deux dernières années, seulement 66% d'entre elles reconnaissent avoir mis réellement en place des objectifs et 44% des incitations financières associées (source : étude Ernst & Young mars 2004 « Emergence de la Cash generation »). Entre les bonnes intentions affichées et la mise en pratique le chemin à parcourir est encore long. A ce titre, la même étude nous révèle que les bonnes pratiques de gestion du BFR ne sont en place qu'à hauteur de 53% expliquant logiquement que 60% des entreprises interrogées déclarent ne pas être satisfaites de leur performance en matière de BFR. La marge de progression reste très prometteuse.

Paradoxalement, les enjeux de l'optimisation du BFR sont significatifs, ce dernier représentant en moyenne 15% du chiffre d'affaires des entreprises et 20% des capitaux employés. Selon une autre étude publiée en septembre 2004 et réalisée auprès des 1 000 premiers groupes européens par le cabinet anglo-saxon Rel Consultancy Group, les seuls excès de BFR représenteraient 580 Mds € soit 27% en moyenne du BFR des entreprises. La marge de progression est significative. Toujours selon le même cabinet, si les entreprises parvenaient à gommer ces excédents de cash immobilisé, évalués en comparant les composantes du BFR de chaque société d'un même secteur d'activité avec celles appartenant au premier quartile, elles pourraient augmenter leur résultat net de 20%, réduire leur dette de 44% et accroître leur retour sur le capital investi de 15% !

2.2. *Le Poste Clients : l'effet de levier majeur pour réduire son BFR*

Composante essentielle du BFR et pourtant moins optimisée que les stocks ou les fournisseurs, les créances clients représentent en moyenne 41% du total de bilan des entreprises (source : baromètre 2005 Eurofactor-AFDCC-Louis Harris). Dans certains secteurs d'activité tels que le transport ou les services aux entreprises, le Poste Clients peut représenter jusqu'à 50% du total de bilan. Même si la situation est hétérogène sur les principaux pays européens, il n'en demeure pas moins qu'en Europe près du tiers du total des ressources des entreprises sont dédiées uniquement au financement de leur Crédit Clients.



Source baromètre 2005 Eurofactor- Association Française des Crédit Managers et Conseils (AFDCC)- Louis Harris

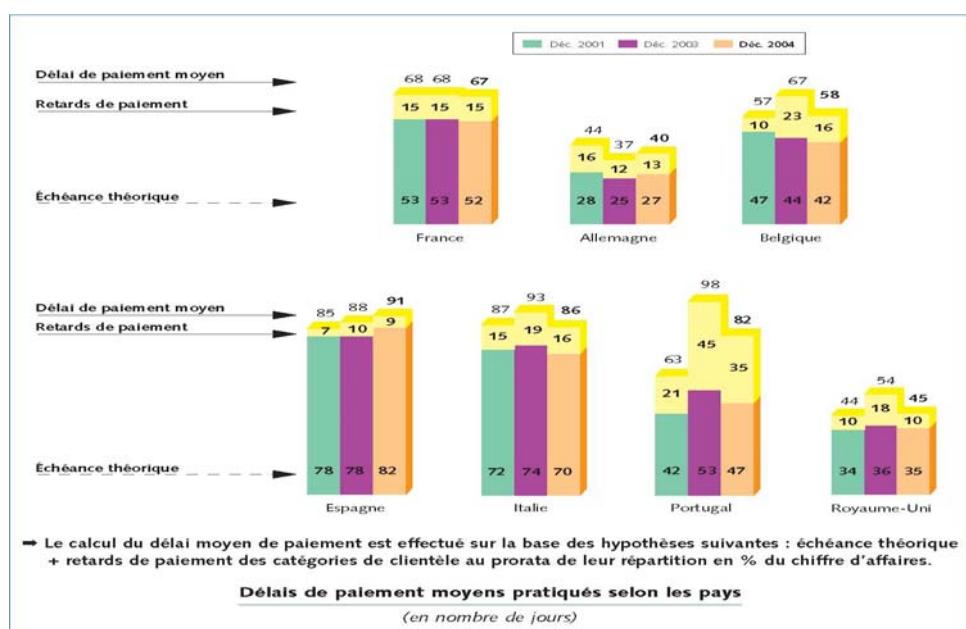
Un impact significatif en termes d'immobilisation de cash

Selon le cabinet Rel Consultancy Group, si l'on retient comme hypothèse que le chiffre d'affaires moyen des 1 000 premiers groupes européens s'établit à 20 Mds d'euros, un seul jour de délai de paiement gagné sur la globalité de l'échantillon équivaudrait à libérer 54 Mds d'euros de cash !

En France, le retard moyen de paiement des factures par rapport à leur échéances contractuelles est de 15 jours (source baromètre 2005 Eurofactor-AFDCC-Louis Harris) représentant près du quart du crédit inter-entreprises lui-même estimé à près de 400 Mds d'euros.

Le constat est édifiant : les entreprises consomment beaucoup trop de cash. Il n'est pas rare d'observer dans certains secteurs d'activité des délais de paiement supérieurs à 90 jours de chiffre d'affaires. *In fine*, elles se transforment vis-à-vis de leurs clients en organisme de crédit « à taux zéro » sans toujours en prendre la mesure. Des processus « métier » souvent approximatifs ou mal appliqués, un système d'information peu adapté et une culture « cash » parfois déficiente dans l'entreprise provoquent des retards de paiement chroniques, des litiges en souffrance, un taux d'avoirs anormalement élevé ou encore des passages en provision pour créances douteuses significatifs. Ces maux sont évidemment à l'origine de gaspillages récurrents en matière de disponibilités financières.

Toujours selon le baromètre 2005 Eurofactor-AFDCC-Louis Harris, la France se situe dans la moyenne européenne avec 67 jours de délais de paiement constatés devant les pays du sud (Espagne, Portugal, Italie) mais derrière les pays comme le Royaume Uni et surtout l'Allemagne placée en première position avec 40 jours de délais. Néanmoins, les différences de comportement de paiement en Europe s'illustrent davantage sur l'hétérogénéité des conditions de paiement théoriques accordées, reposant davantage sur des différences culturelles dans les pratiques commerciales (de 82 jours en Espagne à 27 en Allemagne) que sur la réelle capacité des clients à les respecter. En effet, le retard de paiement moyen en France, Allemagne, Belgique, Italie et Royaume-Uni est quasi-identique se situant autour de 15 jours.



Source baromètre 2005 Eurofactor-AFDCC - Louis Harris

La réduction des délais de paiement agit immédiatement sur le Résultat Net Financier constituant la source de financement la moins coûteuse et la plus rapidement mobilisable. Selon l'étude d'Ernst & Young précitée, le cash généré par une réduction du BFR serait utilisé par les entreprises (en réponses cumulées) pour réduire leurs dettes à court et/ou long terme (66%), investir et développer de nouveaux produits (57%), mener des opérations de croissance externe (41%) et gérer des échéances de paiement à court terme (15%), autres (10%). Le cash disponible constitue bien évidemment un élément clé dans la volonté d'indépendance des entreprises et dans leurs perspectives de développement.

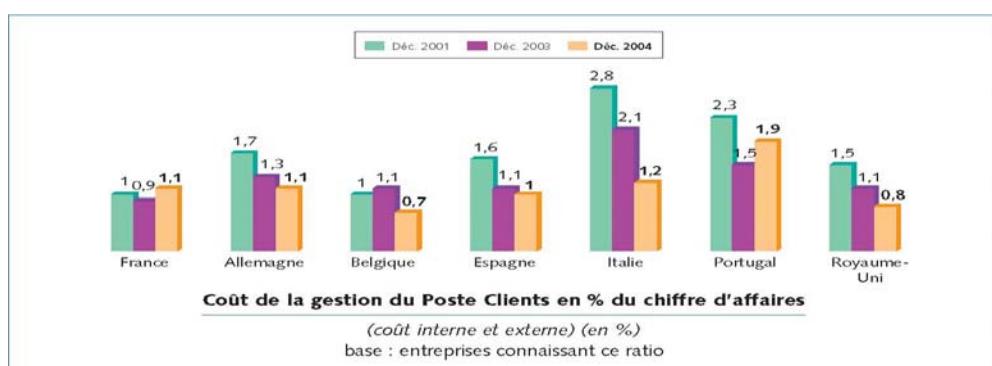
Exemple de Proposition de Valeur fondée exclusivement sur la baisse du DSO*
 DSO : Délai de Paiement constaté en jours de chiffre d'affaires

Chiffre d'Affaires	200 M€
Délai de Paiement	72 jours
Créances Clients	40 M€
Délais de Paiement en baisse de 10%	
Nouveau Délai de Paiement	65 jours
Trésorerie additionnelle	+ 4 M€

Source SIDETRADE

2.3. Un impact significatif en termes de coûts de gestion

En sus du coût du crédit consenti à ses clients « à taux zéro » dont les échéances sont d'ailleurs rarement respectées, les entreprises supportent des coûts de gestion internes tels que les frais de personnel et charges de fonctionnement associées (crédit manager, agents de recouvrement, analystes crédit, gestionnaires de litiges, Administration des ventes, comptables clients...) ou externes tels que les achats d'informations financières, la souscription de polices d'assurance-crédit ou les frais de recouvrement contentieux... Même si la situation est légèrement contrastée dans les principaux pays européens, le coût de gestion des comptes clients représente en moyenne un peu plus de 1% du chiffre d'affaires des entreprises européennes. Ce chiffre est loin d'être négligeable si on le ramène aux taux de marge opérationnelle habituels.

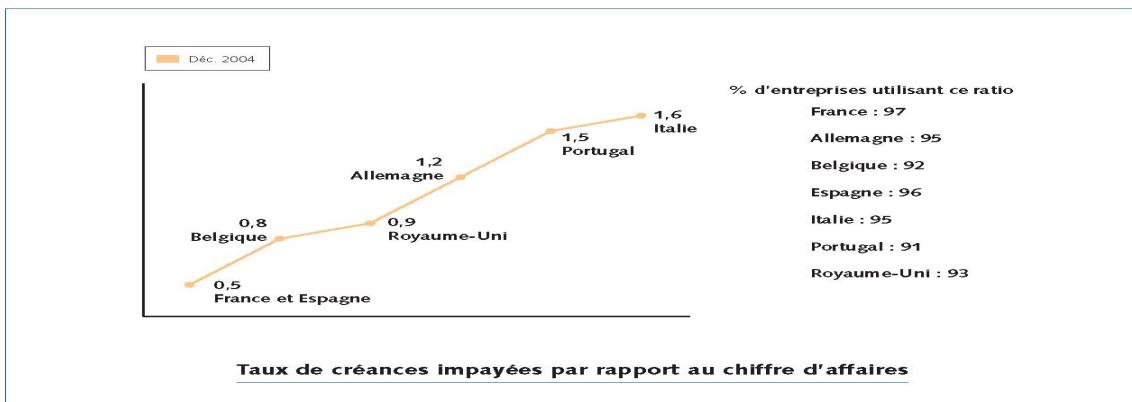


Source baromètre 2005 Eurofactor- AFDCC - Louis Harris

La recherche de la productivité des équipes dédiées au Cash & Credit Management et l'optimisation des achats de prestations externes constituent des composantes non négligeables dans l'amélioration du Résultat d'Exploitation.

Un impact significatif en termes de pertes pour créances irrécouvrables

Au-delà du coût financier du crédit et de ses coûts de gestion associés, les entreprises européennes enregistrent en moyenne un taux d'impayés proche de 1% de leur chiffre d'affaires. Parallèlement, les évolutions récentes de l'environnement réglementaire illustrées par le Sarbanes-Oxley Act, la norme IFRS 39 ou encore la LSF (Loi sur la Sécurité Financière) obligent les entreprises à mettre en place des mesures de contrôle de leurs risques opérationnels, des indicateurs de traçabilité et de suivi fiable leur permettant de justifier la véracité de leurs comptes comptables.



Source baromètre 2005 Eurofactor - AFDCC - Louis Harris

2.4. Cible d'entreprises et approche commerciale

Excepté les entreprises se faisant régler au comptant par leurs clients à l'instar de celles du secteur de la grande distribution, l'ensemble des sociétés proposant du crédit dans le cadre de leurs opérations commerciales font partie théoriquement de la cible de Sidetrade. En France, sur les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 50 millions et 5 milliards d'euros, moins de 20% d'entre elles, tous secteurs confondus, ont un BFR négatif (source extraction DIANE/bureau Van Dijk 2004). Ces entreprises sont évidemment exclues de fait de la cible **SIDETRADE**.

La cible de **SIDETRADE** est affinée en fonction des critères suivants :

Critère de taille reposant sur le chiffre d'affaires.

SIDETRADE a décidé de se focaliser sur les entreprises pour lesquelles la réduction de leur Poste Clients représente un enjeu significatif, c'est-à-dire celles qui ont au moins un chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 millions d'euros soit en moyenne un encours clients d'environ 7 millions d'euros minimum. En France, on dénombre plus de 7 395 entreprises répondant à ces critères dont 1 514 dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros (étude Sidetrade réalisée à partir d'une extraction DIANE/Bureau Van Dijk 2004). Ces dernières, considérées comme « Grands Comptes », représentent le cœur de cible de Sidetrade.

Critère portant sur le secteur d'activité permettant de

- Assurer une couverture commerciale efficiente sur un secteur d'activité donné avec identification en sus des comptes clé incontournables
- Mieux appréhender certaines spécificités de gestion liées au « métier » (distribution ou Loi sapin dans la publicité)
- Maîtriser et se servir commercialement d'un benchmark de performances entre des compétiteurs à la recherche de base de comparaison
- Faciliter les relations de prescription avec les grands cabinets de Conseil organisés la plupart du temps par secteur d'activité
- Bénéficier des changements d'entreprise de nos interlocuteurs souvent réalisés au sein du même secteur d'activité.

16 secteurs d'activité ont été définis par **SIDETRADE** et ensuite ventilés par Business Unit commerciales et attribués à chaque commercial.

SECTEURS D'ACTIVITE	30≤CA<80 M€	80≤CA<150 M€	150≤CA<300 M€	300≤CA<500 M€	500≤CA<1000 M€	CA≥1000 M€	TOTAL
1. AGROALIMENTAIRE	434	168	66	28	27	8	731
2. INFORMATIQUE / ELECTRONIQUE / ELECTRICITE	172	55	51	13	13	17	321
3. METAUX / MACHINES / EQUIPEMENTS	238	68	43	24	12	8	393
4. AUTOMOBILE / EQUIPEMENTS AUTO	565	95	78	21	31	32	822
5. BTP / CONSTRUCTION	325	97	57	17	9	2	507
6. CHIMIE / PHARMACIE / SANTE / COSMETIQUE	381	130	69	43	25	18	666
7. LUXE / TEXTILE / MEUBLES	198	41	22	5	1	1	268
8. PUBLICITE / MEDIA / EDITION / JEUX	194	53	28	11	8	5	299
9. EMBALLAGE / PAPIER / CARTON / BOIS	87	31	16	6	3	0	143
10. TRANSPORT / LOGISTIQUE / LOCATION	298	67	46	22	12	10	455
11. SSII / SERVICES / CONSEIL	383	115	74	30	15	9	626
12. TOURISME / HOTELLERIE / RESTAURATION	38	11	12	8	2	0	71
13. POSTE & TELECOM	16	9	11	3	2	6	47
14. ENERGIE / PETROLE / GAZ	37	14	15	9	4	12	91
15. ENVIRONNEMENT	87	34	6	4	1	3	135
16. COMMERCE DE GROS	1105	335	184	95	62	39	1820
TOTAL PAR TRANCHE DE CA	4 558	1 323	778	339	227	170	7 395

Source SIDETRADE (étude réalisée à partir d'une extraction du fichier DIANE/ Bureau Van Dijk 2004)

A partir de ce sous-ensemble croisant les critères de BFR positif, de taille et de secteur d'activité, les équipes commerciales priorisent leurs actions en fonction des critères de performance pouvant porter soit sur le DSO, le poids du Poste Clients en pourcentage du total de bilan de l'entreprise ou tout simplement sur son ratio BFR sur chiffre d'affaires.

Critère de performance en matière de BFR

Des analyses détaillées à partir de bases de données financières montrent une grande dispersion de performance en matière de BFR. En effet, si la moyenne française se situe pour le ratio BFR sur CA autour de 15% nous retrouvons :

- Moins de 20% des entreprises ayant un BFR négatif
- 57,5% ayant un BFR entre 0 et 19% du CA
- 14% des entreprises ayant un BFR supérieur à 20%
- 9% ayant un BFR supérieur à 30%

3. L'offre de Sidetrade

Les trois facteurs clé de succès d'un programme de réduction et sécurisation durable de ses encours clients sont :

- la mise en place d'une organisation adaptée à des processus « métier » efficents,
- l'utilisation d'un outil structurant offrant les fonctionnalités requises,
- l'implication des équipes opérationnelles et l'optimisation des tâches.

Afin de réunir les conditions du succès, SIDETRADE accompagne ses clients à travers une offre globale de services associant une expertise métier en Cash & Credit Management, un savoir faire technologique avec sa plate-forme SIDETRADE Network et l'intervention opérationnelle de ses collaborateurs notamment dans la collecte du cash immobilisé.

La proposition de valeur de SIDETRADE est résolument orientée sur l'atteinte de résultats rapides, tangibles et facilement mesurables tout au long des programmes de génération de cash. En suivant l'évolution d'indicateurs financiers tels que la réduction des retards de paiement, le taux d'impayés, les délais de résolution des litiges ou encore les gains de productivité réalisés sur les coûts de gestion, l'entreprise peut à chaque étape du déploiement du projet calculer son Retour sur Investissement et prendre des décisions d'investissement sur des actions complémentaires à entreprendre.

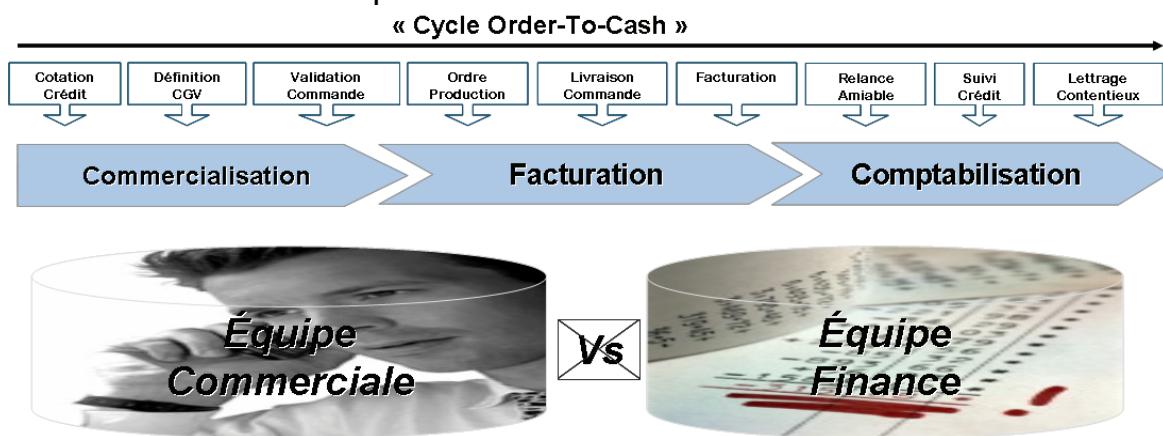
3.1. L'offre Conseil et Assistance Opérationnelle de SIDETRADE

L'optimisation de la chaîne financière clients, laquelle est complexe par nature car transverse, nécessite de :

- faire participer l'ensemble des départements (commercial-production-finance),
- définir des objectifs transversaux (individuels et collectifs) pour chaque rôle impliqué dans le processus,
- arbitrer les éventuels intérêts contradictoires,
- rationaliser et fluidifier la circulation de l'information.

Même si un projet de génération de cash est piloté par la Direction Financière, il est indispensable d'impliquer la Direction Générale, seule à pouvoir imposer une vision transverse des objectifs du projet favorisant le développement de la culture du cash au sein de l'entreprise.

Illustration de la transversalité du processus



Le « DiagAction »

Les consultants du département **SIDETRADE Consulting** réalisent un diagnostic complet de la chaîne financière clients en confrontant en permanence les performances financières obtenues sur chaque sous processus à la pertinence des méthodes de travail utilisées. Cela permet de :

- Mesurer les enjeux financiers à chaque étape du cycle
- Identifier les points de dysfonctionnement sur les sous processus « métier » (risque, litiges, recouvrement)
- Proposer un plan d'actions s'appuyant sur des objectifs qualitatifs (re-engineering) et quantitatifs

Grille d'analyse schématique utilisée pour le DiagAction



Le Business Process Re-engineering (BPR)

Après validation du « DiagAction » avec la direction projet du client, SIDETRADE Consulting travaille sur l'ajustement de l'organisation et la refonte des processus déclinés principalement à ce stade sur les principaux items clé que sont :

- La définition d'une politique de gestion du risque et des règles de décision appropriées
- La modélisation des processus de résolution des litiges en fonction de leur typologie
- La mise en œuvre des différentes stratégies de relance adaptées selon la segmentation des clients retenue

Ces thèmes font l'objet de livrables, synthétisés sous forme de flow-charts (voir exemple ci-dessous) et de manuels de travail lesquels sont systématiquement déclinés pour chacun des rôles opérationnels afin d'être immédiatement utilisables sur le terrain (Commerciaux, ADV, Credit Manager, Comptabilité, Service Crédit, Agents de recouvrement...). Parallèlement, une feuille de route sur l'atteinte des objectifs globaux est définie avec la direction de l'entreprise puis ventilée pour chaque département.

Exemple de processus de résolution des litiges

- Proposition globale d'organisation >> Gestion du Risque, Litiges, Recouvrement

• Re-Engineering des Schémas d'organisation

– Flow-charts de circulation de l'information

• Définition des rôles et des responsabilités

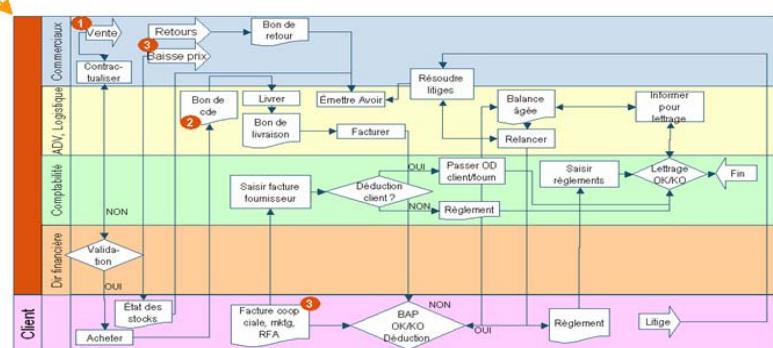
– Qui intervient,
– Quand,
– Combien de temps,
– Pour faire quoi ?

• Définition des grilles de décision

– Qui décide quoi,
– A quel moment ?

• Définition des circuits d'informations

– Partage et circulation de l'information,
– Contrôle des actions, suivi des réalisations,
– Reporting



Source SIDETRADE

L'Assistance Opérationnelle

Le département **SIDETRADE BPO** (Business Process Outsourcing) propose des missions d'intervention ponctuelles ou récurrentes réalisées par ses collaborateurs disposant des différentes compétences en Crédit Management (Crédit Manager, Analyste crédit, Administration des ventes, Responsable recouvrement, Agents de recouvrement, Comptables clients). Selon la problématique à résoudre, ces profils interviennent soit directement en entreprise ou depuis notre centre de recouvrement localisé chez **SIDETRADE**. La plupart du temps, ces missions sont complémentaires des missions de Conseil précitées.

Les principales missions proposées concernent les thèmes suivants :

- La résorption des décisions crédit en souffrance
- La diminution des délais et le traitement des erreurs de facturation
- Des actions coup de poing sur la relance des comptes clients
- L'apurement des stocks de litiges non résolus
- La qualité et la rapidité d'enregistrement des transactions (lettrage comptable)

A l'issue du DiagAction, **SIDETRADE BPO** propose un périmètre d'intervention en segmentant le portefeuille clients de l'entreprise par typologie et selon le potentiel de cash à libérer. Ensuite, les équipes de **SIDETRADE BPO** identifient des objectifs globaux et définissent un modèle économique reposant la plupart du temps sur une approche financière « win/win » avec le client en fonction des résultats obtenus.

Après validation de la Direction Financière, **SIDETRADE BPO** dimensionne l'équipe d'intervention, définit les profils adaptés et forme ses intervenants à l'activité et aux spécificités de l'entreprise. Ces missions sont accompagnées de mesures très incitatives prenant largement en considération la performance du collaborateur dans l'exécution de ses opérations.

Logiquement, l'Assistance Opérationnelle dans la gestion des comptes clients, peut intervenir à différents stades d'un projet de génération de cash sans pour autant être indispensable. En effet, l'entreprise peut décider de ne pas se faire assister dans l'atteinte des résultats et d'assurer une gestion de son Poste Clients par ses propres moyens.

Inversement, dans certaines situations de crise, le client peut souhaiter recourir à ce type de prestation car l'urgence de la situation s'accorde difficilement d'une seule réflexion moyen/long terme sur la refonte des processus. Ces situations de crise peuvent revêtir plusieurs formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Changement profond d'organisation (fusion, cession, changement de système d'information comptable...)
- Surcharge de travail avant la clôture des comptes
- Dérapage de la balance clients
- Perte momentanée de visibilité sur les comptes clients (problème de lettrage, qualification d'un stock important de litiges...)

D'autre part, l'Assistance Opérationnelle peut aussi s'inscrire dans une logique d'entreprise mûrement réfléchie d'externalisation à moyen / long terme

Matrice des principaux critères de décision

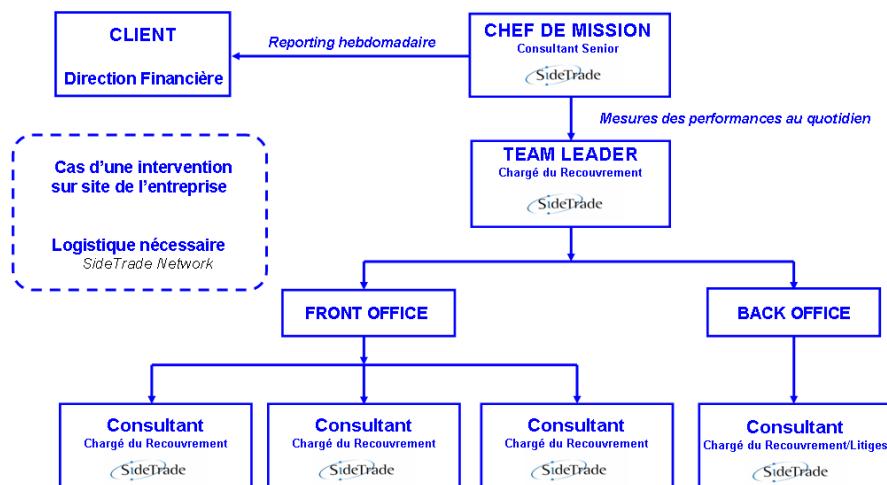
Performance	Motivations	Situation de crise	Freins
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Performances court terme ▪ Réactivité ▪ Réponse adaptée au problème immédiat (expertise) ▪ Couverture politique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de la sortie de crise : passage à la gestion courante ▪ Coût par rapport à une solution CDD/Intérim (fonction de l'intensité de la crise) ▪ Peur de la perte de contrôle 	
Prix	Motivations	Logique d'externalisation (durée > 1 an)	Freins
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût facial de la prestation ▪ Headcount (Art. L 122-12) ▪ Expertise/Mode opératoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes sociaux ▪ Culture de l'entreprise et du décideur ▪ Perte de contrôle : Poste Clients considéré comme stratégique ▪ Organisation de l'entreprise 	

Source Sidetrade

La mise à disposition de la technologie SIDETRADE Network favorise la démarche qualité et de progrès des équipes SIDETRADE BPO.

En réalisant une gestion externalisée des comptes clients à partir de la plate-forme SIDETRADE Network, le client dispose en temps réel d'une totale transparence des actions menées, des résultats obtenus et reste en permanence étroitement impliqué dans la résolution des litiges en souffrance détectés par SIDETRADE.

Exemple d'organisation d'une mission d'Assistance Opérationnelle chez un client



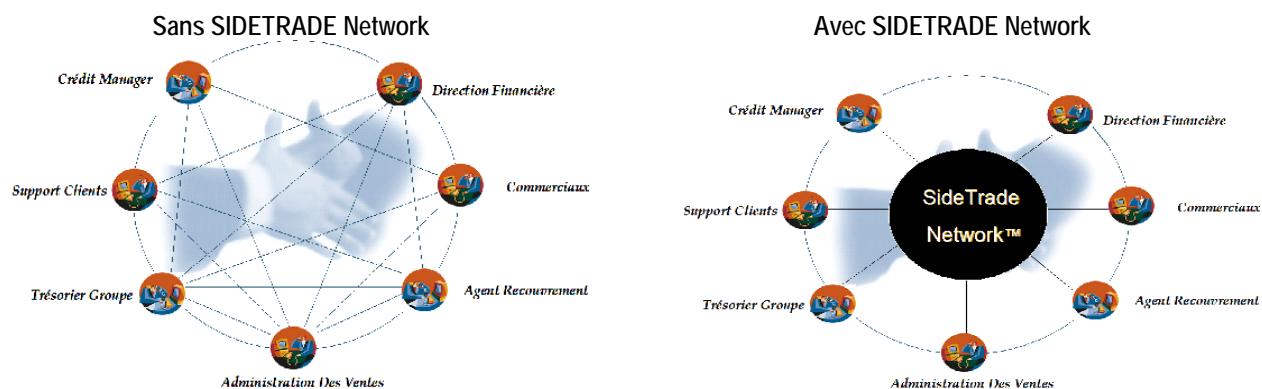
3.2. La technologie SIDETRADE Network

La plate-forme SIDETRADE Network est la clé de voûte de tous les projets de génération de cash garantissant en grande partie l'atteinte des résultats ainsi que leur pérennité. La recherche permanente de la modélisation des processus « métier » conjuguée aux efforts conséquents de Recherche & Développement entrepris depuis l'origine de la société ont été au fil du temps capitalisés dans SIDETRADE Network. S'appuyant sur un modèle économique original (mode ASP), une technologie à l'état de l'art et une avance incontestable sur le plan fonctionnel, Sidetrade Network dispose d'avantages indéniables pour devenir dans les années à venir le logiciel de référence en matière de Cash & Crédit Management sur le marché européen voire mondial.

SIDETRADE Network est au cœur de la stratégie de développement de l'entreprise.

3.2.1. Une solution structurante et collaborative pour l'entreprise

Comme nous l'avons vu précédemment, la capacité d'une entreprise à générer du cash dans la durée dépend largement de son aptitude à faire vivre ses processus sur l'ensemble de la chaîne financière clients (gestion des litiges, implication des commerciaux, validation d'un dépassement d'encours autorisé ou d'un avoir à établir). Pourtant, force est de constater que dans la plupart des entreprises, la simple résolution d'un litige peut durer des semaines et parfois se solder par l'émission d'un avoir face à l'insatisfaction du client. Perte de marge, déficience d'image vis à vis des tiers, échanges d'informations peu structurés en interne altérant la productivité des équipes sont les conséquences directes de l'absence d'un référent commun sur ce type de problématique. L'entreprise a besoin de gérer plus efficacement les interactions entre ses différents services et d'obtenir une meilleure vision et cohésion d'ensemble.



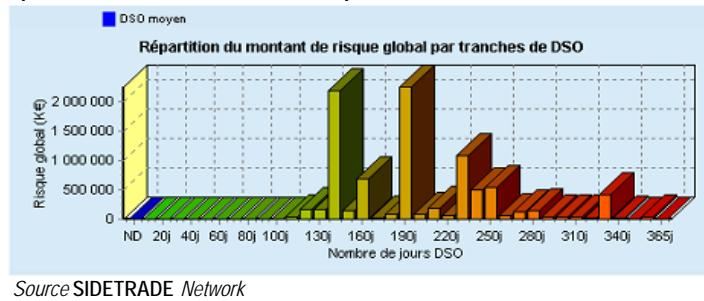
L'ensemble des collaborateurs concernés dispose avec **SIDETRADE Network** d'un espace de travail partagé, sécurisé et accessible depuis n'importe quel endroit à l'aide d'un simple navigateur Internet. Conçue pour et par des opérationnels du métier, **SIDETRADE Network** est un progiciel en ligne dédié à la gestion financière de la relation client. La société a reçu dès 2001 le label « Entreprise Innovante » décerné par l'Anvar.

3.2.2. Une large couverture fonctionnelle

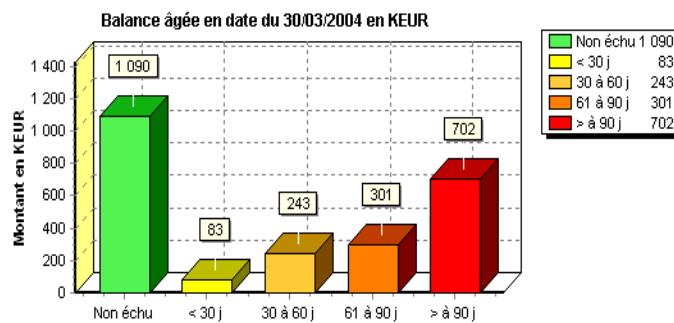
SIDETRADE Network couvre l'intégralité des besoins fonctionnels de l'entreprise en terme de gestion automatisée des stratégies de relance clients, modélisation des scénarios de résolution des litiges, gestion du risque (limite de crédit interne, suivi d'une police d'assurance-crédit), moteur de surveillance automatique de la base clients et des modules de business intelligence permettant de piloter la performance financière de l'entreprise. Dans les entreprises, y compris au sein des grands groupes, il est fréquent d'observer les équipes opérationnelles gérer des centaines de millions d'euros de comptes clients à partir de simples tableurs Excel enrichis des données extraites de leur logiciel de comptabilité, ces derniers étant en effet peu adaptés à gérer une problématique si complexe.

SIDETRADE disposant en standard de connecteurs avec les principaux ERP du marché, les données commerciales et comptables (factures, avoirs, règlements...) sont agrégées chaque jour depuis les différents systèmes d'information de l'entreprise puis stockées afin d'être restituées aux utilisateurs habilités. De surcroit, la convivialité dans la restitution des données financières clients (encours, retards de paiement, risque, montant des litiges, détail des factures en souffrance, ...) permet à des utilisateurs « non financiers » de se familiariser progressivement avec la culture du cash.

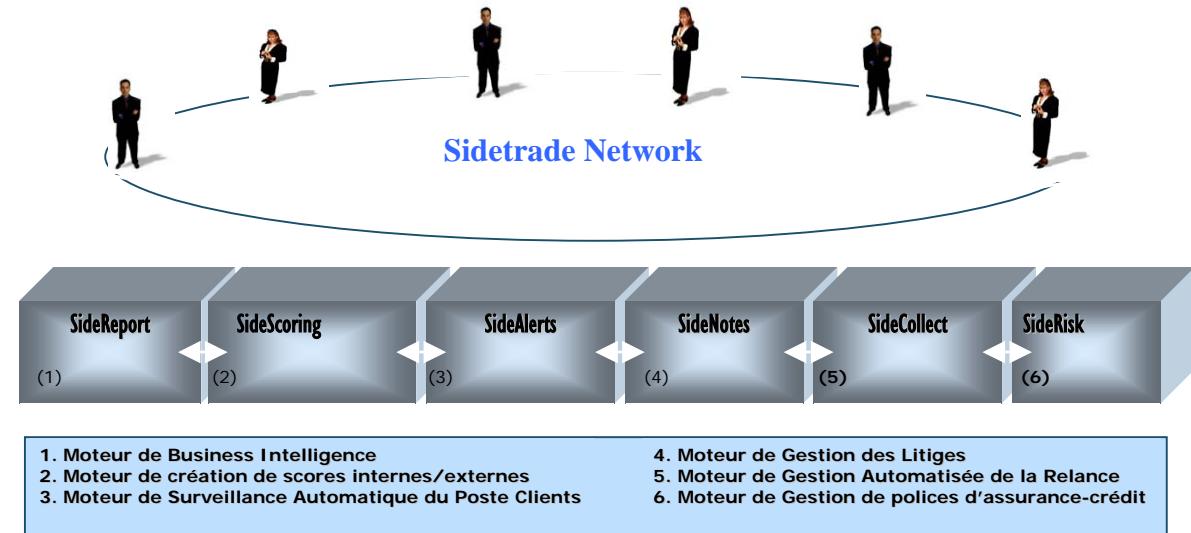
Croisement du comportement de paiement avec le niveau de risque



Analyse des retards sur une typologie de clients



SIDETRADE Network est une suite progicielle composée de différents modules

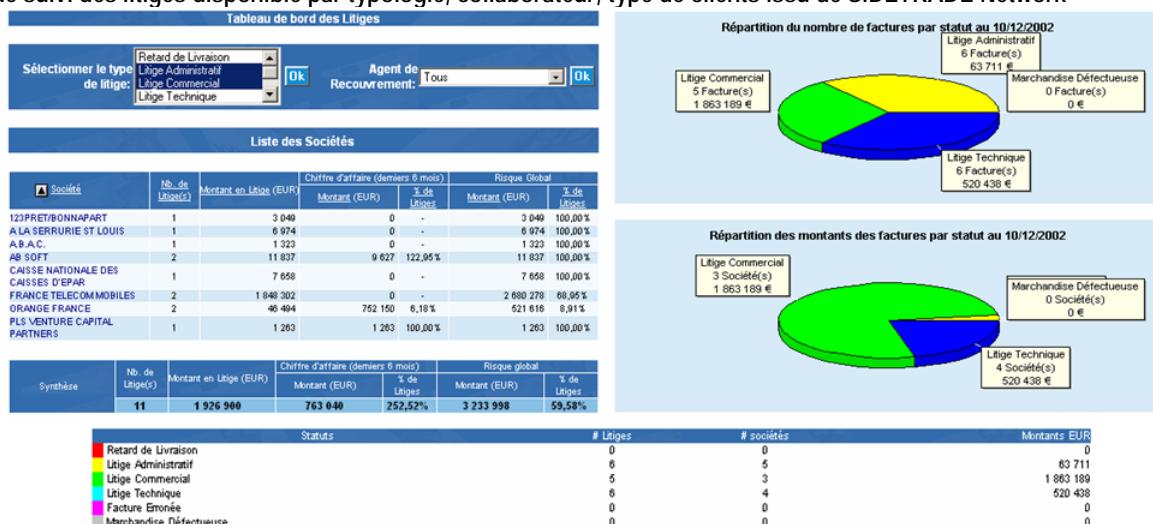


Plus de 120 entreprises dans le monde telles que Coface, NMPP, Fenwick, Nextiraone, Suez ou encore Johnson & Johnson utilisent quotidiennement la technologie **SIDETRADE** Network pour disposer en temps réel d'une vision consolidée de leurs engagements clients. **SIDETRADE** Network est en mesure de restituer en temps réel, à l'échelle d'un Groupe multinational et décentralisé, la consolidation exacte de ses encours clients et de livrer à la demande les principaux indicateurs de suivi de la performance (DSO, retards, montant en litiges par typologie, calcul du risque...) le tout calculé selon une méthode homogène au niveau d'un Groupe.

Déclinés sur plus d'une soixantaine de critères filtrants (par pays, activité, type de prestation, commercial, agent de recouvrement, groupes de clients homogènes...), les tableaux de bord générés automatiquement offrent aux Directions une opportunité unique de gagner un temps précieux pour se concentrer pleinement sur l'analyse et l'action. A tout moment, les Directions peuvent examiner leur performance globale avec la possibilité de descendre en quelques clics au niveau des résultats d'un pays, d'une filiale, d'une

Business Unit, d'une ligne de service... jusqu'au détail d'une facture en souffrance. **SIDETRADE** Network procure aux utilisateurs une ergonomie sans précédent en tirant les bénéfices de sa technologie web. La navigation intuitive autorise une appropriation immédiate de l'outil par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise et ce quelle que soit leur fonction (Direction Générale, Direction Financière, Crédit Manager, Administration des Ventes, Equipe Commerciale...). Avec ces états de synthèse ajustés à son organisation, le Groupe identifie très précisément les gisements de cash potentiels les plus significatifs et peut déclencher un plan d'actions global ou ciblé en conséquence grâce aux modules opérationnels de relance automatisée facilement paramétrables par des fonctionnels. L'entreprise peut par exemple valoriser en temps réel son stock de litiges par typologie et par filiale (cf. schémas ci-dessous). **SIDETRADE** Network lui permet d'automatiser ses circuits de résolution des litiges grâce à son moteur de « workflow » intégré. Les échanges d'informations entre les centres européens de recouvrement, le siège et les filiales opérationnelles deviennent structurés, tracés et archivés avec à la clé des gains de productivité significatifs.

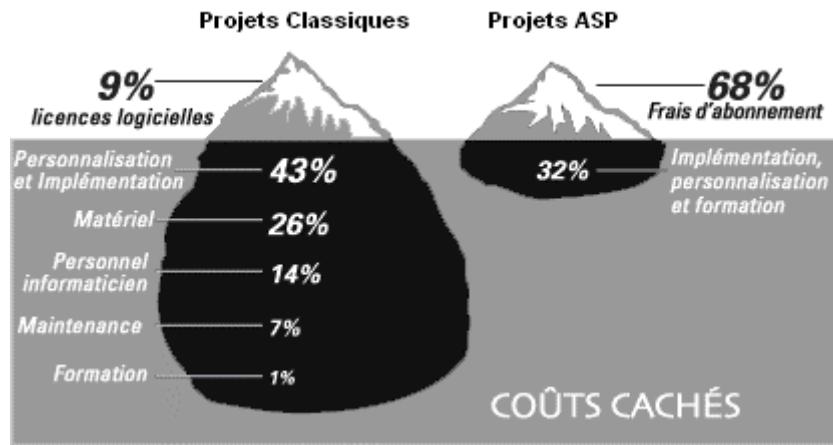
Etat de suivi des litiges disponible par typologie, collaborateur, type de clients issu de SIDETRADE Network



Source **SIDETRADE** Network

3.2.3. Un modèle économique original permettant un Retour sur Investissement rapide

La mission de **SIDETRADE** est de permettre à l'entreprise d'améliorer sa capacité à dégager plus de cash-flows à court terme et de pérenniser sa performance. En proposant à ses clients la plate-forme **SIDETRADE** Network en mode ASP (Application Service Provider), c'est-à-dire en mode hébergé chez l'éditeur avec paiement d'un abonnement mensuel pour son utilisation, **SIDETRADE** leur évite d'investir lourdement en licence, infrastructure informatique, compétences techniques internes et déploiement coûteux. De par sa technologie dite « full web », **SIDETRADE** Network se déploie en quelques semaines au lieu de quelques mois pour un progiciel traditionnel, sans avoir à acquérir ni à installer la moindre application. L'entreprise bénéficie d'un nombre illimité d'accès et l'ensemble de ses collaborateurs accèdent à leur environnement de travail V Network à partir d'un PC connecté à Internet équipé d'un simple navigateur de type Internet Explorer. Dans ces conditions, le Retour sur Investissement est très rapide et les premiers bénéfices sont enregistrés en moyenne après deux rotations du Poste Clients.



L'équipe informatique de l'entreprise est entièrement libérée de l'Administration des serveurs web, base de données et plus généralement du suivi de l'ensemble de l'infrastructure technique (réseaux, firewall, système de sauvegarde, certificats...). L'entreprise s'affranchit également de toute compétence technique interne habituellement nécessaire pour exploiter quotidiennement une application sensible recevant des flux de données tous les soirs. D'autre part, les mises à jour et les montées de versions sont par ailleurs réalisées en automatique par les services de Sidetrade sans qu'aucune opération spéciale de déploiement ne soit à réaliser chez le client à chaque release. Sur ce dernier point, les économies de coûts de possession de l'application liées au modèle ASP sont significatives dans la durée.

La plupart des projets d'implémentation de progiciels client / serveur traditionnels sont beaucoup plus coûteux qu'ils ne le paraissent. Bien souvent, on constate d'importants dépassements du budget initial en amont du projet liés à des dérapages de mise en œuvre en raison de la complexité d'intégration obligeant le client à « sur mobiliser » ses équipes. Après le passage en production, des surcoûts fréquents trouvent leur origine dans les coûts d'exploitation souvent minimisés et dans les frais demandés par l'éditeur pour monter de version. Il est malheureusement trop tard pour arrêter le projet sans perdre l'investissement initial. Une bonne partie des investissements ayant déjà été réalisée (acompte sur les licences, phase d'intégration, achat de serveurs...), ces projets peuvent devenir de véritables cauchemars pour les responsables ayant participé à leur décision.

Un modèle économique par abonnement

La Redevance Mensuelle au service **SIDETRADE** Network est calculée en fonction de trois critères :

- Le nombre de pièces (factures et avoirs) enregistrées mensuellement sur la plate-forme Sidetrade Network
- Les modules souscrits par le client
- La durée d'abonnement variant de 12 à 60 mois

Le modèle économique original de **SIDETRADE** basé sur une facturation à la transaction permet à ses clients de s'affranchir de tout investissement et de considérer l'utilisation de **SIDETRADE** Network comme une charge variable de fonctionnement lissée mensuellement.

Dans la grande majorité des cas, le rapport entre le coût de la Redevance Mensuelle d'utilisation de **SIDETRADE** Network et le cash additionnel généré par la réduction des retards de paiement est largement en faveur du client. La proposition de valeur est réellement factuelle pour l'entreprise, ce qui n'est pas toujours facile à démontrer dans la plupart des projets informatiques.

Les avantages de l'offre **SIDETRADE** Network « à la demande » :

- Aucun investissement en licences, matériels et infrastructure technique
- Aucune équipe informatique dédiée en interne
- Suppression du risque financier lié à l'achat d'un logiciel pas implémenté, peu utilisé ou inadapté
- Délais d'implémentation de quelques semaines au lieu de quelques mois
- Bénéfice immédiat et permanent des évolutions du produit
- Liberté de choisir la durée d'abonnement au service

Des résultats prouvés

S'agissant des résultats obtenus, Sidetrade dispose d'un retour d'expérience significatif et mesurable sur les projets de génération de cash entrepris au cours de ces dernières années. La dernière étude réalisée sur l'année 2004 et menée sur le TOP20 des clients **SIDETRADE** dont le chiffre d'affaires est supérieur à 400 millions d'euros annuel, fait apparaître une baisse moyenne du DSO (délai moyen de paiement exprimé en jours de chiffre d'affaires) de 18 jours. Cette baisse représente une libération de cash de 247 millions d'euros.

D'autre part, la technologie **SIDETRADE** Network est reconnue par le marché comme la solution ASP la plus fiable et éprouvée de sa génération : plus de 205 000 débiteurs enregistrés et 1,5 millions de factures générées représentant un flux d'environ 4,5 milliards d'euros (au 31 décembre 2004). L'architecture **SIDETRADE** Network repose sur les dernières avancées technologiques en matière de sécurité et de robustesse d'exploitation.

3.3. *Les services d'implémentation de SIDETRADE Network*

Au fil des projets, les équipes **SIDETRADE** ont capitalisé sur une méthodologie d'implémentation de la plate-forme **SIDETRADE** Network baptisée « STEP » (Sidetrade Effective Programm). Cette méthode repose sur l'adéquation la plus pertinente entre les besoins fonctionnels du client et les contraintes techniques d'interfaçage avec son système d'information. Deux équipes distinctes, couvrant d'une part les aspects fonctionnels et d'autre part les problématiques techniques, sont placées sous une Direction de Projet commune et collaborent étroitement pour délivrer dans les délais impartis une plate-forme **SIDETRADE** Network opérationnelle en quelques semaines. Ce n'est qu'à la signature du Procès Verbal d'Intégration que démarre réellement le contrat d'abonnement au Service d'utilisation de **SIDETRADE** Network, véritable garantie de succès pour le client.

Toujours dans un souci de délivrer un résultat final et non une prestation, **SIDETRADE** s'engage au forfait sur ses implantations évitant au client les déboires habituels liés au report de date de mise en production et les dérapages budgétaires fréquents dans ce type de situation.

Fin 2004, **SIDETRADE** a lancé à destination des grands Cabinets de Conseil et Intégrateurs du marché un programme de certification « **SIDETRADE** Network Partenaire » visant à assurer un transfert de compétences à destination de leurs équipes. L'objectif est d'externaliser progressivement la moitié des projets réalisés à ce jour par **SIDETRADE**. Des discussions avancées sont à ce jour en cours avec des acteurs comme Cap Gemini, Atos Origin et Bearing Point.

Principaux avantages pour Sidetrade :

- Faire face aux surcharges d'activité en disposant de ressources compétentes sur le déploiement de Sidetrade Network
- Travailler avec des experts de la gestion de projets
- Assurer les déploiements de projets internationaux dans des pays éloignés (Asie et Etats-Unis notamment)
- Bénéficier d'un véritable réseau de vente indirecte disposant généralement d'un accès privilégié aux décideurs

Principaux avantages pour les partenaires intégrateurs :

- Apporter à leurs clients une solution innovante pour gérer leur BFR
- Générer du Chiffre d'Affaires additionnel par la réalisation de nouveaux projets
- Proposer des prestations de services complémentaires à l'offre d'intégration de Sidetrade Network

4. Les Clients

Au total, SIDETRADE compte plus de 120 sociétés utilisatrices de SIDETRADE Network représentant plus de 4 500 utilisateurs répartis sur 9 pays différents.

Les clients de SIDETRADE sont généralement des entreprises de taille significative disposant d'un ERP de type SAP (65% des cas pour SAP) et réalisant un chiffre d'affaires compris entre 250 millions et 2 milliards d'euros. Ces sociétés sont la plupart du temps des filiales de grands groupes à l'instar d'Endel ou Sita toutes deux filiales du groupe Suez pour le secteur des « utilities », Ethicon et Cordis, filiales françaises du Groupe américain Johnson & Johnson dans le domaine de la santé, l'intégralité des filiales du Groupe Alten en France (secteur des SSII) ou encore la totalité des filiales européennes du Groupe Genesys Conferencing (secteur des télécoms).

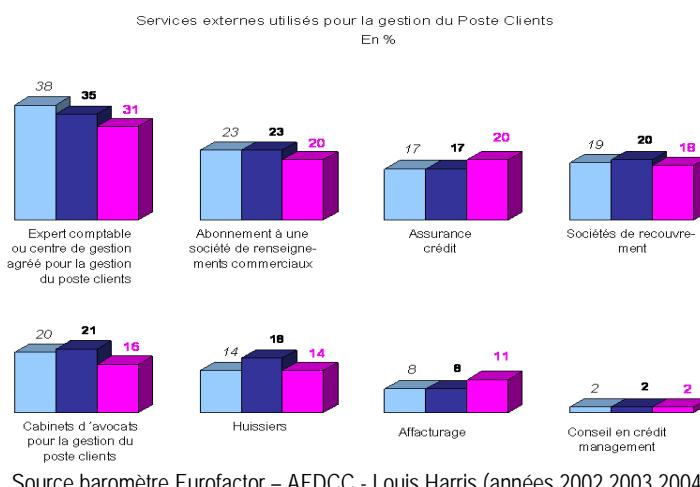
Les abonnés de SIDETRADE sont aussi des sociétés étrangères comme Ansell Healthcare Europe en Belgique (plasturgie fine) avec ses cinq filiales européennes et Gefco Benelux (filiale du Groupe Gefco, transporteur du Groupe PSA) ou encore le Groupe Sigmakalon BV (pétrochimie) aux Pays Bas avec ses 18 filiales européennes.

SIDETRADE compte aussi parmi ses références le Groupe Coface (filiale de Natexis Banque Populaire), numéro un mondial de l'assurance-crédit à l'exportation et poids lourd du secteur du Credit Management. Les sociétés du groupe telles que Coface SA, Coface SCRL-ORT, AKCF et Coface Hong Kong utilisent quotidiennement la technologie SIDETRADE Network pour piloter leurs propres comptes clients.

Enfin, SIDETRADE Network est aussi utilisée par plus de 72 petites et moyennes entreprises dont près de la moitié sont situées en Espagne et en Italie à travers un accord de partenariat réalisé avec la société International Trade Partner spécialisée dans l'externalisation de la relance des comptes clients en Europe.

5. L'environnement compétitif

5.1. *Les acteurs traditionnels du Crédit Management*



Les experts comptables ou centres de gestion agréés : en perte de vitesse ces dernières années, leurs prestations en matière de gestion des comptes clients s'adressent en priorité aux PME/PMI.

Les sociétés de renseignements commerciaux : représentées par le leader français Coface SCRL-ORT (filiale du Groupe COFACE) et Bil filiale du groupe Fininfo, ces prestataires proposent des produits de base de données financières de plus en plus sophistiqués facilitant les prises de décision en matière de surveillance de solvabilité et de fichiers marketing.

Les sociétés d'assurance-crédit : les trois acteurs principaux que sont Euler Hermes, Atradus et Coface représentent plus des deux tiers d'un marché en faible croissance. L'essentiel de l'activité de ces institutions financières repose sur les garanties court terme délivrées à leurs assurés.

Les factors ou sociétés d'affacturage : Industriels du financement de créances commerciales s'appuyant sur des services de gestion des comptes clients et de garantie contre les impayés, ils offrent avant tout à leurs clients une alternative intéressante aux solutions de financement bancaires traditionnelles (dailly ou escompte). Force est de constater que plus de 85% des entreprises recourant à leurs services placent le financement comme leur première source de motivation, la recherche d'une gestion optimisée de leur Poste Clients arrivant bien après. A ce titre, les contrats d'affacturage en gestion seule ou dits « à maturity », c'est à dire sans financement, représentent moins de 10% du total. D'autre part, la clientèle du Factor (environ 10% de part de marché sur les entreprises françaises dans la cible) est essentiellement constituée d'entreprises dont le chiffres d'affaires moyen oscille entre 1 et 10 millions d'euros. Ces dernières années, la tendance du marché s'est orientée vers l'avènement en France des contrats d'affacturage sans gestion reposant essentiellement sur du financement. Ces contrats d'affacturage dits « confidentiels » ou « Invoice Discounting » proposés à des entreprises de taille plus importante se pratiquent majoritairement dans les pays anglo-saxons. La part de marché des Factors sur les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros reste néanmoins limitée et leurs services sont essentiellement utilisés pour la composante financement. A ce titre, ce type de prestation peut être complété de services à forte valeur ajoutée en matière d'optimisation du Poste Clients. Après des années de forte croissance, le marché de l'affacturage est aujourd'hui stabilisé.

Les cabinets d'avocat ou de recouvrement : ils interviennent majoritairement en bout de chaîne dans une démarche précontentieuse et/ou contentieuse de gestion des créances clients. Certains à l'image d'Intrum Justicia ont lancé des offres d'externalisation de la relance des comptes clients. Le marché reste très atomisé et l'activité est stable.

Les sociétés de Conseil : peu de grands noms du Conseil disposent d'un département dédié au Credit Management, citons néanmoins Ernst & Young en France avec son département Working Capital ou encore BFR Performance filiale d'Ineurom Consulting. Leurs prestations peuvent être à certains égards directement concurrentes de l'offre Conseil de **SIDETRADE** ou être complémentaires à travers un projet d'implémentation de la technologie **SIDETRADE Network** ou encore dans le cadre d'une prestation d'externalisation réalisée par Sidetrade BPO.

5.2. *Les acteurs dans le domaine de la technologie*

Moins de 10 éditeurs de logiciel français interviennent sur le périmètre fonctionnel du Cash & Credit Management. La plupart sont focalisés sur la gestion automatisée de la relance des comptes clients représentée dans **SIDETRADE Network** par le module SideCollect. Leur couverture fonctionnelle sur la globalité de la gestion du Poste Clients reste néanmoins limitée. Parmi les plus significatifs, citons en France :

Altisys : SAS au capital de 175 000 euros créée en 1995, la société a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 942 000 euros et dégagé un Résultat d'Exploitation négatif de 83 000 euros pour un Résultat Net négatif de 42 000 euros (source rapport @rating Coface). Filiale à 100% de la société Recofact Prevention spécialisée dans le recouvrement, Altisys édite un produit dédié principalement à la relance des comptes clients. Le progiciel repose sur une technologie client / serveur commercialisé sous forme classique de vente de licence et de maintenance associée. Il ne semble pas exister d'offre de commercialisation du produit en mode ASP. A notre connaissance, Altisys ne souhaite pas re-développer son application sur des nouvelles technologies web.

Coveris : SARL au capital de 52 800 euros, la société créée en 1996 a réalisé au 31 décembre 2003 un chiffre d'affaires de 513 000 euros pour un Résultat d'Exploitation et un Résultat Net à l'équilibre (source rapport @rating Coface). Détenue initialement par le groupe Essentiel, la société a été cédée en 2004 à la société alsacienne RBS spécialisée dans la distribution de matériels informatiques. Coveris développe un progiciel de gestion de relance des comptes clients conçu à partir d'une technologie traditionnelle en client / serveur. Le produit est vendu principalement sous forme de licence avec des tentatives de commercialisation en mode hébergé sous Citrix. Coveris pourrait se lancer dans la réécriture complète de son application sur des technologies Internet et la commercialiser par la suite en mode ASP.

Pour rester sur des acteurs de taille encore plus modeste, on peut citer Cligest, Finaciel, I-Comm Software ou Tinubu Square.

Une concurrence américaine plus significative

Getpaid : société de droit américain établie dans le New Jersey se définit comme le leader mondial des progiciels de Credit Management avec plus de 450 références principalement aux Etats-Unis. Cette société familiale existe depuis plus de 15 ans et devrait selon nos estimations réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 35 millions de dollars (les dirigeants ne souhaitant pas communiquer sur leurs chiffres). La couverture fonctionnelle du produit est complète sur les aspects gestion de la relance et des litiges même si elle est plus limitée sur la gestion du risque et moins appropriée aux spécificités européennes. Getpaid a porté récemment son application sur le web (début 2004) mais ne souhaite visiblement pas promouvoir son offre en mode ASP. Depuis 3 ans maintenant, Getpaid tente de prendre pied en Europe par l'intermédiaire d'un commercial export couvrant les principaux pays européens mais n'a pas souhaité investir pour l'instant dans des équipes de gestion de projet en Europe. Il s'agit probablement du concurrent potentiel le plus sérieux pour Sidetrade qui présente le plus de similitudes tant sur la cible de grands comptes adressée que sur les niveaux de prix ou les efforts déployés sur sa technologie Internet. Néanmoins, le modèle ASP sans investissement mis en avant par **SIDETRADE** est radicalement différent du modèle licence défendu par Getpaid. De plus l'éloignement des équipes Getpaid tant sur les aspects gestion de projet, support et R&D ne favorise pas sa pénétration du marché européen relativement limitée à ce jour.

Aceva Technologies : société de droit américain basée en Californie créée en 1999 et soutenue par trois fonds d'investissement américain (Sequoia Capital, Accel et Clearstone Venture Partner) édite un produit à l'architecture Internet couvrant visiblement l'ensemble du spectre du Credit Management. Elle a récemment réalisé une augmentation de capital de 7 millions de dollars mais nous ne disposons d'aucun chiffre sur leur activité. La société est à ce jour absente du continent européen.

Concernant les concurrents américains focalisés sur leur marché domestique, on peut citer des sociétés ayant été massivement soutenues par des fonds de capital risque telles que E-Credit ou Livecapital mais qui n'ont semble-t-il pas décollé en terme de chiffre d'affaires.

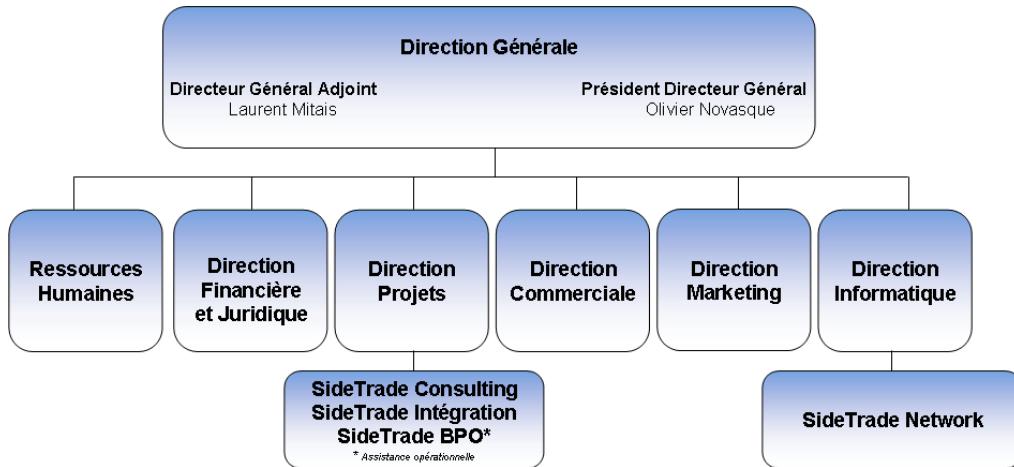
Enfin, l'émergence d'une concurrence indirecte pourrait provenir de développements spécifiques réalisés par des SSII sur les modules finance des ERP. A ce titre, il convient de noter néanmoins que plus de 85% des clients de **SIDETRADE** utilisent déjà un ERP dont 65% sont sur SAP. De plus, il ne faut pas oublier que les enjeux économiques de réduction du BFR constituent une problématique de court terme liée à l'atteinte de résultats rapides, ce qui est plutôt incompatible avec la mise en œuvre de développements spécifiques par nature longs, coûteux, difficiles à maintenir et souvent risqués par rapport à l'acquisition d'un progiciel standard du marché.

En conséquence, **SIDETRADE** dispose de trois avantages concurrentiels forts :

- Une longueur d'avance dans la commercialisation et l'exploitation d'une technologie « full web » en mode ASP
- Une couverture fonctionnelle du produit très large
- Une offre globale de services professionnels garantissant le succès des projets de génération de cash

6. Organisation

6.1 *Organigramme fonctionnel au 31 mars 2005*



SIDETRADE emploie actuellement une majorité de collaborateurs ayant une expérience professionnelle réussie avec des expertises complémentaires dans le cash management, le Conseil, la vente de logiciels ou l'informatique.

6.2. *Les ressources humaines*

6.2.1 *La Direction Générale au 31 mars 2005*

Olivier Novasque – 37 ans – Président-Directeur Général

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, Olivier Novasque démarre sa carrière en 1992 dans le Groupe Bouygues en tant que Responsable du Développement Commercial. En 1995, Olivier rejoint GE FactoFrance (N°1 du marché de l'affacturage en Europe) pour développer l'activité commerciale d'une filiale, Factobail, spécialisée dans le financement des sociétés du monde des nouvelles technologies (constructeurs hardware, VAR's, télécoms et réseaux, SSII, éditeurs de logiciel). Olivier est VP Development Grands Comptes et Nouveaux produits chez FactoBail, jusqu'en 2000. Il définit et met en œuvre une approche commerciale spécifique au secteur des NTIC (majors du secteur tels que IBM, Compaq Sun, Acer Computer, ...), les banques, capitaux-risques, grossistes et prescripteurs spécialisés.... Garant de l'évaluation des risques financiers liés à ce type d'opération, il est responsable de la négociation commerciale, financière et juridique. Il a participé au développement d'un contrat d'affacturage paneuropéen et à la création de nombreux nouveaux produits d'ingénierie financière.

En mars 2000, Olivier Novasque crée SIDETRADE et en devient l'actionnaire majoritaire, le Président du Conseil d'Administration et le Président-Directeur Général.

Olivier Novasque a su concevoir et exécuter une stratégie de développement, rapide et pérenne dans un environnement mouvant. Il a su fédérer les énergies autour d'un projet ambitieux et être la genèse d'une dynamique d'équipe. Olivier a suscité les conditions de la croissance, affiné le business model et positionné une offre novatrice répondant aux besoins du marché. Il est à l'origine de la conclusion des premières références clients.

Aujourd'hui, Olivier Novasque gère la stratégie et le développement commercial de SIDETRADE.

Laurent Mitais – 42 ans – Directeur Général Adjoint

Titulaire d'une Maîtrise de Gestion, Laurent Mitais a débuté sa carrière en 1987 chez Sodicam (filiale de Renault) en tant que Contrôleur de gestion. En 1989, il rejoint le groupe Seiko Epson Corporation (constructeur Informatique) et a collaboré près de 14 ans chez Epson France dans les fonctions financières (contrôleur de gestion puis Chef du Département contrôle de gestion et

crédits clients) ; les quatre dernières années, en charge de la logistique, Laurent occupe également le poste de Directeur Administratif et Financier, devient secrétaire du Conseil d'Administration d'Epson France et membre du Comité de Direction.

En septembre 2003, Laurent Mitais est nommé Directeur Général Adjoint chez **SIDETRADE**. Il est partie prenante dans la définition des objectifs stratégiques de la société. Il gère les ressources humaines et coordonne les services généraux. Laurent est également responsable de la fonction financière. Laurent Mitais est Directeur des Opérations ; il est le maître d'œuvre dans l'implémentation des projets, de leur déploiement et de l'assistance opérationnelle.

6.2.2. La Direction Financière et juridique

La Direction Financière et juridique supervise l'établissement des comptes sociaux et consolidés, la gestion des opérations en capital et de haut de bilan, la gestion de la trésorerie et du financement, la relation avec les banquiers de l'entreprise, le contrôle de gestion, les systèmes d'information de gestion, le contrôle interne, la communication financière sur chacun des événements de la vie de **SIDETRADE**.

6.2.3. La Direction Projets

La Direction Projets assume la direction des opérations d'Assistance Opérationnelle et de Conseil en organisation, ainsi que la direction fonctionnelle des projets de mise en œuvre de Sidetrade Network. L'équipe est reconnue pour son expertise en Crédit Management.

La Direction Projets est en charge d'établir son budget ainsi que l'allocation des ressources humaines ; elle élabore sa stratégie et la planification de ses projets en vue d'atteindre les objectifs définis et mettre en place les moyens humains et techniques nécessaires dans le respect des budgets alloués.

Cette Direction est également responsable de l'intégration technique de **SIDETRADE** Network et du budget afférent. Elle a su mettre en place une méthodologie de gestion des projets, organiser l'assistance aux commerciaux et développer des outils d'intégration des flux d'informations entrants et sortants (ERP, Web Services, ...).

6.2.4. La Direction Commerciale

La Direction Commerciale est responsable du développement commercial de l'offre **SIDETRADE**. Elle est également responsable du budget pour les lignes de produits Sidetrade Network, Sidetrade Consulting et Sidetrade BPO.

La stratégie commerciale repose essentiellement sur la prise de rendez vous, en direct, avec les Directions Générale et/ou Financière des entreprises cibles, suivi d'une rencontre afin de mieux présenter l'offre de service de **SIDETRADE**. La Direction commerciale définit les objectifs et plans de rémunération variable de façon trimestrielle. L'équipe commerciale est structurée de 2 business unit managers.

Le Direction commerciale est également en charge de définir avec la Direction Marketing les plans de marketing opérationnel.

6.2.5 La Direction Marketing

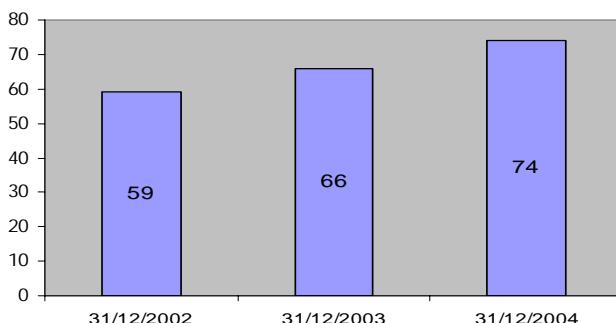
La Direction Marketing, créée récemment en mars 2005, a pour principales missions la mise en œuvre du développement du produit, de la gestion de la relation avec les clients abonnés, l'élaboration de plans marketing, la conception et mise en place d'actions promotionnelles.

6.2.6 La Direction Informatique

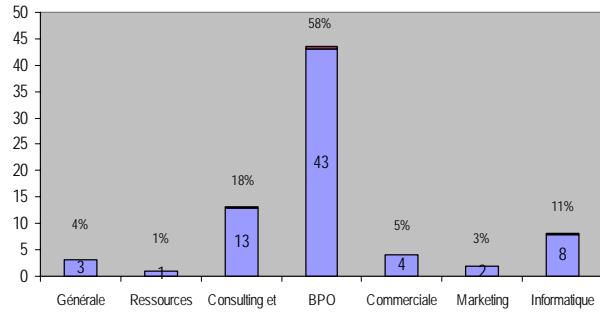
La Direction Informatique est en charge notamment des développements de **SIDETRADE** Network. La Direction Informatique assure la liaison entre le département informatique et les autres départements de **SIDETRADE**. Elle veille à la bonne intégration des évolutions du système d'information et définit la juste adéquation de celui-ci aux évolutions du métier de **SIDETRADE**, voire aux changements stratégiques imposés par les clients.

6.2.7 Les collaborateurs

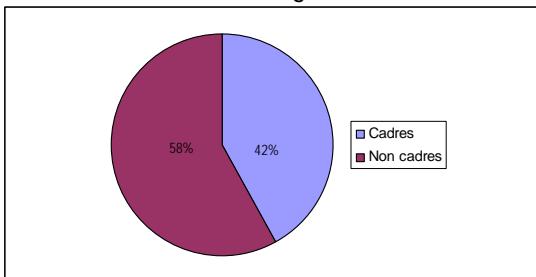
Evolution de l'effectif



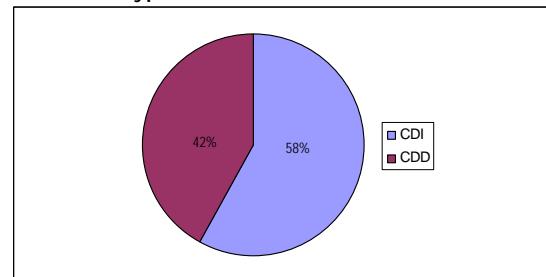
Répartition de l'effectif au 31 décembre 2004
Par Direction



Par catégorie



Par type de contrat



L'âge moyen des collaborateurs de **SIDETRADE** est de 31 ans au 31 décembre 2004.

Politique de recrutement

Chaque collaborateur est recruté selon une procédure rigoureuse mise au point par le Comité Cash Management et les Ressources Humaines.

A l'aide de tests de personnalité et d'entretiens approfondis, **SIDETRADE** aborde et développe d'une part l'expérience et les modes de travail du futur collaborateur, puis détermine ses motivations et ses attentes afin de dresser son portrait technique et psychologique au travail. Notre politique Ressources Humaines repose sur des valeurs humaines liées à la performance.

Politique de formation

Outre les formations par des organismes externes, **SIDETRADE** a mis en place un programme interne de formation. Les thèmes principaux sont :

- L'Administration et l'utilisation de la technologie **SIDETRADE** Network (formation appelée « Flash STN », récurrence bimensuelle),
- Les métiers de la chaîne « order to cash » tels que la comptabilité client, le recouvrement, la gestion des litiges...

Tout nouveau collaborateur **SIDETRADE** s'insère, selon sa qualification et son affectation, dans l'un ou l'autre des programmes de formation interne. L'objectif est double :

- Mettre en place une politique de gestion des carrières et des compétences
- Répondre aux problématiques des clients de Sidetrade en développant l'expertise de Sidetrade

SIDETRADE est ainsi garant de la performance de ses collaborateurs et de la réelle valeur ajoutée apportée à ses clients.

Montant des dépenses de formation interne :

2003	2004
143 614 euros	102 515 euros

Ces dépenses ont fait l'objet d'un crédit d'impôt formation (CIF) pour les exercices considérés.

7. Moyens d'exploitation

7.1. *Les locaux*

Adresse	Surface	Propriétaire	Loyer	Prix au m ² par an
14 rue Gallieni 92100 Boulogne Billancourt	984 m ²	Deka Gallieni	291 125 € H.T. (hors charges)	314 € H.T.

Sidetrade loue 984 m² de locaux pour son siège social. Signé le 23 février 2005 pour une durée de 9 ans, le bail de location est consenti aux conditions du marché par un investisseur institutionnel n'ayant aucun lien avec Sidetrade. Sidetrade n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

7.2. *Les investissements*

L'activité de **SIDETRADE** ne requiert pas d'investissement particulier, hormis des équipements informatiques et de bureaux. Les immobilisations corporelles (matériels informatiques, installations générales et spécifiques, mobilier, agencements) de **SIDETRADE** sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

en Euros	Exercice 2002/2003	Exercice 2003/2004
Installations générales, agencements	26 403	7 248
Installations techniques	0	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 524	150 600
Total	70 927	157 848

Les frais de recherche de **SIDETRADE**, relatifs aux phases d'analyse préalable, sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

Les frais de développement de **SIDETRADE** sont immobilisés lorsqu'ils correspondent à des produits activement commercialisés ou avec une réussite technique et commerciale très forte. Ces frais de développement concernent le progiciel **SIDETRADE Network** et incluent :

- La quote-part des charges de personnel des collaborateurs travaillant sur ces projets
- Les charges sociales afférentes
- Les dépenses de prestations de service lorsqu'il est fait appel à des prestataires extérieurs
- Les amortissements des matériels affectés au développement

Compte tenu de la fréquence de mise sur le marché de nouvelles versions du progiciel **SIDETRADE Network**, les frais de développement, enregistrés en immobilisations, font l'objet d'un amortissement à 100% l'année même de leur constatation.

7.3. *Agéments, certifications et subventions*

En 2001, **SIDETRADE** a conclu un contrat de dépôt du logiciel Sidetrade Network avec Logitas.

En totale indépendance vis à vis des acteurs du marché informatique, Logitas est une société spécialisée dans la protection, le contrôle de contenu et la conservation de logiciels/progiciels. Le système Logitas de dépôt de logiciels a été conçu il y a plus de 10 ans et a accumulé un grand nombre de références prestigieuses.

Le contrat entre **SIDETRADE** et Logitas a été établi sur une base résolument technique, point de passage obligé pour traiter de tous les enjeux de dépôt de logiciels, et notamment en terme de qualité, responsabilité contractuelle, sécurité et pérennité de solution. Les éléments déposés sont les procédures d'installation et de paramétrage des plates-formes de production (serveur de base de données et serveur frontal), les sources des versions, les livrables, les scripts (de création de base de données, des bases de paramétrage), l'ensemble des documentations (techniques, de développement, spécifications, schémas...) ainsi que les fichiers image.

L'organisation contractuelle est suffisamment crédible pour que les clients de **SIDETRADE** acceptent d'utiliser **SIDETRADE** Network sans disposer des codes sources, même si cette solution progicielle est pour eux sensible et stratégique.

Le 4 mai 2001, **SIDETRADE** a reçu le label d'entreprise innovante décerné par l'Anvar pour ses travaux de développement du progiciel **SIDETRADE** Network.

Dans le cadre de cette qualification de l'Anvar, **SIDETRADE** a bénéficié d'une avance conditionnée d'un montant de 220 000 €. Par accord du 18 novembre 2003, cette avance a fait l'objet d'un plan de remboursement, courant jusqu'en février 2006. Au 31 décembre 2004, le solde de cette avance était de 110 500 €.

7.4. *Brevets et redevances*

Comme la plupart des éditeurs de logiciels, **SIDETRADE** n'utilise pas le régime des brevets pour la protection de son savoir-faire technologique. **SIDETRADE** ne verse donc aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet.

SIDETRADE achète des licences d'utilisation de logiciels de base standards du marché (base de données, Oracle, système d'exploitation Microsoft, composants graphiques...) pour mettre en exploitation sa technologie **SIDETRADE** Network.

7.5. *Marques*

L'ensemble des marques de commerce et de service, noms de domaine et nom de société exploitées par **SIDETRADE** ont fait l'objet d'un dépôt et sont la pleine propriété de **SIDETRADE** SA.

Conformément à l'article L. 712-2 du code de la propriété intellectuelle, les marques ont été enregistrées auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

8. Facteurs de risques

8.1. *Risques liés à un éventuel départ de personnes clés*

SIDETRADE a assorti ses contrats de travail à durée indéterminée de clauses :

- D'exclusivité
- De non débauchage et de loyauté
- De confidentialité, et
- De non-concurrence

SIDETRADE a engagé une incitation à la stabilité de ses collaborateurs dirigeants avec la mise en place d'un plan d'intéressement via un programme d'attribution d'options de souscription d'actions.

La nomination, en 2003, de Laurent Mitais, Directeur Général Adjoint, a permis un renforcement de l'équipe de direction de **SIDETRADE** et marque la volonté de structuration et de maîtrise de croissance du chiffre d'affaires.

Une assurance Homme Clé (montant de garantie : 152 296 €) a été souscrite pour Olivier Novasque, fondateur et actionnaire majoritaire. **SIDETRADE** a également souscrit auprès des AGF :

- Une assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires sociaux (montant de garantie : 770 000 €), et
- Une assurance Responsabilité Civile des Professionnels de l'Internet (montant de garantie : 1 000 000 €)

8.2. Assurances et couverture des risques

Garanties souscrites	Références contrats Date d'effet	Montants des garanties	Prime annuelle
Responsabilité Civile des dirigeants et mandataires sociaux	AIG N° 7.903.899 10/11/00	770 000€	6 050€
Responsabilité Civile Professionnelle	AGF N° 2.280.019 01/06 /01	1 000 000€	7 600€ prime mini annuelle révisable
Hommes clés (O.Novasque)	AXA N°1260188120 03/11/00	152 296€	204€
Santé / Prévoyance collective	HUMANIS 01/01	cf. tableau des couvertures	cf. Police Santé et Prévoyance
Multirisques bureaux	AXA N°375035185548 04 /07 :00		
Tous risques informatiques	AXA N°37503518614587 04/07/04		

8.3. Risques liés aux comptes clients

Au 31 décembre 2004 (exercice de 18 mois)	1 ^{er}	5 premiers	10 premiers
Part des principaux clients dans les ventes	10%	36%	46%

Le chiffre d'affaires de **SIDETRADE** n'est pas concentré. Le délai de règlement moyen s'établit à 68 jours.

Pour le mois de décembre 2004, les clients de la technologie de **SIDETRADE** signaient en moyenne des contrats d'une durée minimum ferme de 38 mois pour une redevance mensuelle moyenne de 5 082 euros.

Sur les deux derniers exercices, il n'y a pas eu de dénonciation de contrats **SIDETRADE** Network de la part de la clientèle pour cause d'insatisfaction vis à vis des prestations fournies.

Par ailleurs, les signatures sont de premier ordre puisqu'il s'agit d'entreprises grands comptes ou de leurs filiales.

De façon à maîtriser le risque de défaillance de ses clients, **SIDETRADE** a mis en place, en juin 2004, une politique de gestion du risque clients, qui s'appuie notamment sur la notation @rating établi par Coface. @rating est un système de notation d'entreprise assurable et à couverture mondiale, qui permet à Sidetrade d'évaluer rapidement, simplement et de manière fiable, les risques crédit que l'entreprise est amenée à prendre.

S'agissant de la reconnaissance du chiffre d'affaires, les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires de **SIDETRADE** dépendent de la nature des contrats signés avec ses clients.

Pour les activités de prestations de services de **SIDETRADE** (intégration du progiciel, conseil, formation ou Assistance Opérationnelle), le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure où les prestations sont effectuées.

Pour le progiciel **SIDETRADE Network**, **SIDETRADE** généralement commercialise sous forme de contrats annuels ou pluri annuels d'abonnement ou de prestations de maintenance (lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le contrat d'abonnement au service). En conséquence, le chiffre d'affaires correspondant est reconnu *prorata temporis*.

8.4. Risques liés aux fournisseurs

Depuis octobre 2003, **SIDETRADE** applique une procédure de gestion des achats.

Compte tenu de la spécificité de son activité, **SIDETRADE** n'a que peu recours aux achats externes. Néanmoins, les principaux fournisseurs de **SIDETRADE** concernent les :

- Achats de matériel informatique
- Locations de bureaux
- Prestations d'assistance informatique ou autres

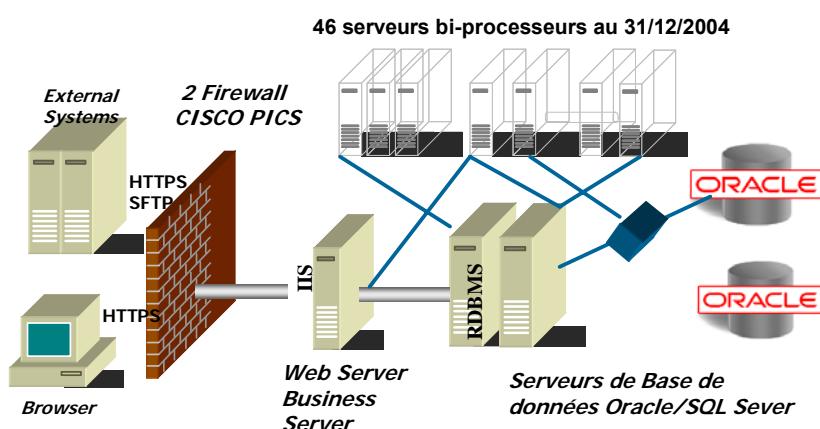
Au 31 décembre 2004 (exercice de 18 mois)	1 ^{er}	5 premiers	10 premiers	20 premiers
Part des principaux fournisseurs dans les achats	18%	47%	60%	72%

SIDETRADE n'est que peu dépendant de ses fournisseurs, les prestations ou services rendu étant soit aisément substituables, soit non critiques pour l'exploitation de l'entreprise. Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2004, les dépenses de sous-traitance se sont élevées à 52 K€ (soit 0,91% du chiffre d'affaires), à comparer à 26K€ au 30 juin 2003 (soit 0,85% du chiffre d'affaires).

8.5. Risques technologiques

SIDETRADE a mis en œuvre un certain nombre de sécurités pour pallier les risques technologiques :

- Une architecture n-tiers redondante avec SPARE capable d'absorber une forte croissance des volumes (x15 Vs 2005)
- Une architecture sécurisée (VPN, SFTP, HTTPS, 2 Firewall Cisco PICS, DMZ...) avec supervision et maintenance en 24*7
- Une supervision et détection des intrusions en 24*7
- Des échanges avec les partenaires au travers du cryptage MD5
- Une sauvegarde quotidienne des données incrémentées, effectuée sur bande par des robots en interne
- Une sauvegarde hebdomadaire, de toutes les données, effectuée et conservée en externe
- Des procédures de réinstallation de l'application **SIDETRADE** Network validées et certifiées par Logitas
- Un serveur neuf en stock, disponible en cas de défaillance du serveur en exploitation, permettant ainsi une durée d'intervention plus courte (une heure) que celle du service après vente d'un constructeur
- La présence d'un deuxième site possédant le matériel informatique d'avance nécessaire au redémarrage rapide de l'activité
- L'hébergement sécurisé avec un taux de disponibilité contractuel



8.6. Risques liés à l'environnement économique

Le contexte actuel de conjoncture défavorable (atonie des marchés financiers, frilosité des établissements de crédits) offre d'importantes perspectives de croissance pour **SIDETRADE**. Depuis sa création, **SIDETRADE** a démontré sa capacité à bénéficier d'une telle conjoncture pour se développer.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire actuel (réglementation Bâle II, Loi NRE, Loi sur la Sécurité Financière, Sarbanes-Oxley Act, normes IAS-IFRS 39), qui prône résolument la bonne gestion, va dans le sens de la rationalisation des pratiques de gestion des ressources financières, et donc est très favorable au développement de l'activité de Sidetrade.

8.7. Risques liés au cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques du secteur, Sidetrade est soumise aux cas de force majeure que peuvent être les phénomènes climatiques et sismiques exceptionnels. Néanmoins, Sidetrade a souscrit une assurance multirisques pour les bureaux et, une assurance tous risques informatiques.

8.8. Risques liés à la propriété intellectuelle

Comme la plupart des éditeurs de logiciels, Sidetrade n'utilise pas le régime des brevets pour la protection de son savoir-faire technologique, mais s'appuie sur un ensemble de mesures propres à en assurer une protection raisonnablement efficace :

- Clauses contractuelles de cession des droits intellectuels avec les collaborateurs
- Accords de confidentialité avec les partenaires et les clients
- Non diffusion des codes sources, protection physique et utilisation de codes d'accès aux progiciels
- Application des lois protégeant les droits d'auteurs

Par ailleurs, les codes sources sont conservés chez Logitas. L'objectif est de constituer un faisceau de présomptions de preuves de propriété suffisamment consistant pour lui donner force probante.

8.9. Risques liés à la réglementation

SIDETRADE n'est soumise à aucun risque spécifique lié à la réglementation actuelle.

8.10. Risques sociaux

SIDETRADE considère ne pas être exposée de manière significative à des risques de type sociaux.

8.11. Risques liés à la croissance

La réalisation du business plan actuel est conditionnée par l'augmentation de capital, objet du présent document. **SIDETRADE** anticipe une forte croissance de son activité pour les deux prochaines années notamment par l'industrialisation des ventes. De ce fait, **SIDETRADE** a d'ores et déjà procédé à des recrutements (ingénieurs d'affaires, marketing) et a établi un plan de recrutement d'ici à 2007.

8.12. Risques de liquidité

SIDETRADE ne présente pas de risque de liquidité, celle-ci disposant d'une trésorerie de 1 M€ au 31 décembre 2004. Les dettes financières apparaissant au bilan correspondent aux intérêts courus du dernier trimestre 2004.

8.13. Risques liés aux acquisitions potentielles

Dans le cadre de son développement, **SIDETRADE** pourrait être amenée à procéder dans les années à venir à des acquisitions de sociétés spécialisées dans les mêmes secteurs d'activité que les siens ou détenant des compétences complémentaires à celles développées en interne. Ces acquisitions seraient susceptibles d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sidetrade. A ce jour, aucun choix d'acquisitions n'est arrêté.

8.14. Risques de change

Facturant l'intégralité de ses services en euros, **SIDETRADE** n'est pas exposée au risque de change.

9. Faits exceptionnels et litiges

SIDETRADE n'est actuellement impliquée dans aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur ses activités, résultats, situation financière ou patrimoine. Cependant, il convient de signaler trois procédures en cours :

- L'une a été plaidée le 10 février 2005 devant le Conseil des Prud'hommes de Paris, section encadrement, à propos du licenciement pour motif économique, début 2003, d'un salarié, actionnaire de **SIDETRADE**. A ce jour, et selon indication verbale du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris, celui-ci a été débouté de l'ensemble de ses demandes. En conséquence ce litige (montant 231.000 euros) n'a pas donné lieu à constitution d'une provision dans les comptes de **SIDETRADE**
- La seconde a été engagée par un sous-traitant devant le Tribunal de Commerce de Paris pour non-paiement de facture (montant 28.000 euros) Ce litige a fait l'objet de la part de **SIDETRADE** d'une demande reconventionnelle en dommages et intérêts en réparation de manquements contractuels (montant 69.000 euros). Ce litige n'a pas été provisionné compte tenu des conclusions
- La dernière concerne une déclaration de créances (montant 41.000 euros) effectuée par **SIDETRADE** dans le cadre du redressement judiciaire d'un client auprès du représentant des créanciers. Un moratoire ayant été prononcé en octobre 2004, ce litige est provisionné à 100 % au 31 décembre 2004

A la connaissance de **SIDETRADE**, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une influence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

CHAPITRE 5

SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire du 17 mai 2005

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin, dans un premier temps, de vous rendre compte de l'activité de la société Sidetrade (ci-après la "Société"), des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Les comptes au 31 décembre 2004, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable. Nous vous rappelons que, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2004, la date de clôture des exercices comptables est désormais fixée au 31 décembre de chaque année. L'exercice clos au 31 décembre 2004 a donc eu une durée de 18 mois, contrairement à l'exercice clos au 30 juin 2003 dont la durée fut de 12 mois.

Il vous sera également rendu compte dans un instant de la mission de votre Commissaire aux Comptes.

Ses rapports, ceux de votre Conseil, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions réglementaires.

Dans un second temps, nous vous demanderons de :

- ratifier la décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2004 prenant acte de la démission de la Cie Financière de Deauville de son mandat d'administrateur et cooptant la société Acces2Net en qualité d'administrateur,
- ratifier la décision du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2005 concernant le changement de siège social,
- ratifier la décision du Conseil d'Administration du 23 mars 2005 relative à l'augmentation de capital suite à l'exercice des BSA.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I- Evènements marquants et évolution de l'activité de l'entreprise.

A 5 744 millions d'euros, le chiffre d'affaires de l'exercice 2003-2004 est en croissance de 88 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2003. Cette progression doit être appréciée au regard de la durée de l'exercice de 18 mois, suite au changement de date de clôture décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2004.

Une analyse pro forma du chiffre d'affaires sur les deux dernières années 2003 et 2004, permet de dégager un chiffre d'affaires de 4 114 millions d'euros pour l'année 2004 en croissance de 41 % par rapport à 2003 (2 921 millions d'euros).

Deux faits majeurs expliquent ce résultat :

- en premier lieu, le développement du parc installé de Sidetrade Network durant l'année 2004 passant de 5 plates-formes en production au 31 décembre 2003 à 18 au 31 décembre 2004, nous a permis d'enregistrer une progression, en 2004 sur 12 mois, de 73 % du chiffre d'affaires liés aux redevances mensuelles,
- d'autre part, concernant plus spécifiquement l'activité BPO (Business Process Outsourcing), nous avons compensé à compter du deuxième semestre 2003 la baisse d'activité enregistrée sur l'un de nos clients historiques et avons de ce fait pu réaliser en 2004 un chiffre d'affaires de 2,608 millions d'euros représentant une croissance, sur 12 mois, de 52 % par rapport à 2003.

Les résultats ci-dessus démontrent la pertinence de la réorganisation initiée fin 2002, et visant à positionner Sidetrade en tant qu'« acteur global » de la gestion du poste Clients et « Générateur de Cash ». Les effets de ce positionnement et de la synergie créée entre les différents métiers de Sidetrade ont trouvé leur pleine expression par le déploiement de plusieurs projets alliant Conseil, assistance opérationnelle et mise en œuvre de la Plate forme Sidetrade Network avec pour résultat une réduction du délai de règlement clients (DSO) ainsi que la génération de plusieurs millions de cash flows jusqu'alors immobilisés dans le poste clients des entreprises concernées.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, des comptes résumés pro-forma sur 12 mois sont présentés en annexe aux états financiers au 31 décembre 2004.

L'accroissement des charges entre 2004 et 2003 est lié d'une part à la croissance de l'effectif telle que décrite ci-dessous ainsi qu'à l'amortissement des frais de développement.

Autre point positif de cet exercice, le résultat d'exploitation, fortement affecté par la baisse d'activité évoquée ci-dessus durant le premier semestre 2003, a, de semestre en semestre, régulièrement progressé pour atteindre sur l'ensemble des 18 mois de l'exercice fiscal la somme de 81 868 €, contre 5 198 € au 30 juin 2003.

II- Activité sociale

L'effectif au 31 décembre 2004 est 74 personnes et se décompose en :

- 43 CDI et 31 CDD,
- 31 Cadres et 43 Employés et Agents de Maîtrise.

Cet effectif, en progression de 17 personnes par rapport au 30 juin 2003, reflète d'une part la croissance du pôle BPO de l'entreprise et d'autre part, la politique active de recrutement sur l'ensemble des départements de l'entreprise et notamment la création d'une direction commerciale ainsi que le renforcement des pôles recherche & développement et intégration.

III- Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (18 mois) :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 744 152 euros hors taxes contre 3 053 541 euros pour l'exercice précédent; avec notamment 121 983 euros de chiffres d'affaires réalisé à l'exportation,
- le total des produits d'exploitation s'élève à 6 565 308 euros comprenant 812 559 € de production immobilisée due, en 2003/2004 à l'utilisation d'un compte de production immobilisée pour l'activation des frais de développement,
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6 483 441 euros pour 3 065 243 euros au titre de l'exercice précédent,
- le résultat d'exploitation ressort à + 81 868 euros contre + 5 198 euros pour l'exercice précédent,
- le résultat financier a continué à s'améliorer : il se situe à + 9 486 euros au 31 décembre 2004 contre + 911 euros au 30 juin 2003.

Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à + 91 354 euros au titre de l'exercice 2003/2004 pour + 6 108 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2003.

La régularisation d'écritures concernant les exercices antérieurs ainsi que des transactions conclues avec des collaborateurs et des tiers conduisent à enregistrer un résultat exceptionnel négatif de 140 915 euros au 31 décembre 2004.

L'impôt sur le résultat est, au 31 décembre 2004, un crédit d'impôt de 102 005 euros du fait :

- d'une part, de la poursuite du programme de recherche & développement se traduisant pour 2003 et 2004 par un crédit d'impôt recherche de 51 740 euros
- d'autre part, de la mise en place d'un programme de crédit d'impôt formation pour 2003 et 2004 de 50 265 euros

Au 31 décembre 2004, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 432 476 euros. Il s'élevait à 1 865 936 euros au 30 juin 2003.

L'essentiel de la variation des postes de l'actif du bilan concerne la trésorerie qui passe de 479 958 euros au 30 juin 2003 à 1 030 060 euros au 31 décembre 2004, soit une progression de 550 102 euros sur l'exercice. Cet accroissement de la trésorerie est la conséquence d'une amélioration des délais de paiement clients (107 jours au 30 juin 2003 vs 68 jours au 31 décembre 2004) ainsi que la perception en août 2004 du crédit d'impôt recherche de l'année 2002 (282 K€).

Concernant le passif, l'avance conditionnée de l'Anvar fait l'objet d'un remboursement depuis novembre 2003 et jusqu'en avril 2006 selon le plan de remboursement défini avec l'Anvar.

Les autres postes du passif n'appellent pas de commentaires particuliers, la croissance des dettes fiscales et sociales étant la conséquence de l'accroissement de l'effectif ainsi que du niveau de chiffre d'affaires (TVA notamment du fait du chiffre d'affaires de décembre 2004) et de la durée de l'exercice.

IV- Situation de l'endettement

Les dettes bancaires et financières s'élèvent à 6 451 euros au 31 décembre 2004 et concernent exclusivement des intérêts courus soit sur compte bancaire (1 391 euros) soit sur comptes courants d'associés (5 060 euros). A l'exception de ces sommes, il n'existe aucun autre endettement bancaire au 31 décembre 2004.

V- Activité de Recherche et Développement

Durant cet exercice, l'entreprise a maintenu son effort en matière de recherche et développement initié depuis l'exercice 2000-2001. Sur cette année, les investissements ont été en totalité autofinancés par l'entreprise. Le programme de recherche a été structuré de façon à répondre aux exigences d'un programme « Crédit Impôt Recherche ». L'assiette de ce programme atteint 0,7 million d'euros en 2003 et 1,035 million d'euros en 2004 ce qui :

- compte tenu des réalisations des années antérieures, ne permet pas de dégager de crédit impôt recherche (CIR) pour 2003,
- permet de dégager un crédit d'impôt recherche de 51 740 euros pour 2004 après imputation du CIR négatif de 2003.

Pour 2003/2004, le programme de recherche et développement a porté sur la refonte de l'architecture de la plate-forme ainsi que le développement du périmètre fonctionnel par le développement de nouveaux modules tels que le SideScoring, SideCorp, SideCollectReporting, SideTitri, ...

VI- Bons de souscription d'actions

Les bénéficiaires des BSA autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2002 les ont exercés en totalité en mars 2005 (soit 17 555 actions créées). L'exercice des BSA a entraîné une dilution de 3.8% hors impact des plans de stock options.

VII- Plan d'option de souscription d'actions

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2004, aucune option n'a été exercée consécutivement aux deux plans autorisés respectivement par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2000 et par l'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 2003. Les options non attribuées et non encore exercées s'élèvent à 11 671, soit une dilution potentielle de 2.5%, après exercice des BSA sur le premier trimestre 2005.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

L'activité commerciale de l'entreprise au cours du premier trimestre 2005 est en phase avec le budget avec un chiffre d'affaires de 1,117 million d'euros. Par comparaison au premier trimestre 2004, la croissance de chiffre d'affaires est de 25%.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2005 est attendu croissance de 17 % par rapport à 2004.

Les projets de Recherche et Développement se poursuivront sur l'exercice 2005 avec comme axe majeur la finalisation des travaux entrepris en 2003 et 2004 (nouvelle architecture, nouveaux modules) ainsi que le développement d'un module assurance crédit et prévisions de trésorerie à court terme.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2004 :

En date du 31 décembre 2004 aucun des salariés de Sidetrade ne détenait de participation au capital de la Société.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

PRISES DE PARTICIPATIONS (DETENTIONS D'ACTIONS OU DROITS DE VOTE) SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISE DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES OU CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 233-7 du Code du Commerce, nous vous informons que la société n'a, au cours de l'exercice, pris aucune participation nouvelle ou cédé de participation.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES (MEME ETRANGERES)

La société n'a pas de filiale.

MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent. Il convient néanmoins de noter que, contrairement aux exercices précédents, la constatation à l'actif des frais de développement a été comptabilisée par le biais d'un compte de production immobilisée, alors que, au cours des exercices précédents, ces frais étaient comptabilisés directement à l'actif sans être enregistrés au compte de résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 52 445 €, de la manière suivante :

- report à nouveau antérieur : 52 445 €

Après affectation des résultats, le poste « report à nouveau » s'établira à – 896 841 euros.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABL

Aucun événement important de nature à modifier les perspectives d'activité n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la Société.

Nous vous proposons de ne verser aucun dividende au titre du présent exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société a enregistré 1 256 euros au titre des dépenses ou charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (amendes).

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- Olivier Novasque : Néant
- Jean-François Imparato : Néant
- Christelle Dhrif : Néant
- Laurent Asscher : Administrateur Tekelec Airtronic
PDG et Administrateur Apollo Invest
Gérant Technologie Invest
Gérant Laurent Asscher Finances
Représentant permanent de Apollo Invest chez Freever (en tant que censeur) et chez Vision
- Pierre Yves Dargaud : Administrateur d'ADC
Membre du Conseil de surveillance de Navigaia
Président d'Active Portfolio Management
Gérant de Roulez Jeunesse

Mr Imparato a quitté la société le 31 décembre 2004.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2004 a pris acte de la démission de la Cie Financière de Deauville de son mandat d'administrateur et a coopté en remplacement la société Access2Net en qualité d'administrateur.

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article 148 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 3 mai 2002, nous vous informons de l'option prise par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de la Loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) et portant sur les modalités de direction générale.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 18 décembre 2002, décision confirmée lors d'une réunion en date du 8 décembre 2003, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET L'AUTOCONTROLE

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que Monsieur Olivier Novasque détient plus du tiers du capital social et des droits de vote de la Société, que Monsieur Jean-François Imparato détient plus de 20% du capital social et des droits de vote, que les sociétés Apollo Invest et Access2N détiennent chacune plus du dixième du capital et droits de vote.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 modifié du décret du 23 mars 1967, et faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

JETONS DE PRESENCE

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration.
Nous vous proposons de ne verser aucun jeton de présence.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils vous sont présentés, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport de votre Commissaire aux Comptes, et d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions que nous venons de vous exposer.

Nous vous demandons également d'approuver les conclusions du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux administrateurs.

Le Conseil d'Administration

* * *

PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution : Approbation des comptes annuels - quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2004 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que 1 256 euros ont été enregistrés au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Deuxième Résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2004, soit 52 445 euros, au compte "Report à nouveau".

Troisième Résolution : Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004 approuve les conventions mentionnées audit rapport.

Quatrième Résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à zéro euro le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cinquième Résolution : Nomination de la société Acces2Net en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir constaté la démission de la société Financière de Deauville de son mandat d'administrateur décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2004 et de nommer la société Acces2Net administrateur de la société pour une durée de mandat allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2009 à l'effet de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Sixième Résolution : Changement de siège social

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu Monsieur le Président du Conseil d'Administration exposer les raisons du changement d'adresse du siège social ainsi que les conditions économiques de cette opération, décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars fixant le nouveau siège social de la Société au 114 rue Gallieni à Boulogne Billancourt à compter du 15 mars 2005.

Septième Résolution : Augmentation de Capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir constaté la régularité de l'exercice des 62 696 Bons de Souscription d'Actions par les sociétés Apollo Invest et Access2Net tel que prévu par les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2002, décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 23 mars 2005 et de porter le capital social de la société à la somme de 925 186 euros par la création de 17 554 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros. De fait, le nouveau capital de la société est constitué de 462 593 actions de catégorie A.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/04	30/06/03	30/06/02	30/06/01
A – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE				
1. Capital Social (en K€)	890	890	890	765
2. Nombre des actions ordinaires existantes	445.039	445.039	445.039	382.343
3. Nombre maximum d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription (1)	29.380 (1)	29.380(1)	29.380(1)	10.840
B – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (EN K€)				
1. Chiffre d'affaires hors taxes	5.744	3.054	2.296	108
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	948	121	(107)	(858)
3. Impôts sur les bénéfices	(102)	(281)	(432)	0
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	52	239	(265)	(923)
6. Résultat distribué (au cours de l'exercice)	0	0	0	0
C – RESULTATS PAR ACTION (en euros)				
1. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortis. et provisions	2.36	0.90	0.73	(2.24)
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.12	0.54	(0.60)	(2.41)
3. Dividende net attribué à chaque action (au cours de l'exercice)	0	0	0	0
D – PERSONNEL				
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	61	56	40	9
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en K€)	3.314	1.739	1.242	433
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.) - (En K€)	1.329	693	488	161

(1) soit 17 555 actions par exercice de BSA et 11 825 actions par exercice de stocks options de souscriptions d'actions.

2. Comptes Sociaux

BILAN - ACTIF (en euros)	Notes annexes	31.12.2004 (18 mois)		30.06.2003 (12 mois)	30.06.2002 (12 mois)
		Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement		30 000	15 353	14 647	23 647
Frais de recherche et de développement		1 410 544	1 410 544		
Concession, brevets et droits similaires		132 915	126 890	6 025	23 896
Fonds commercial (1)					52 483
Autres immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total immobilisations incorporelles	3.1	1 573 459	1 552 787	20 672	47 543
Terrains					
Constructions		33 651	11 203	22 448	24 465
Installations techniques		13 198	11 834	1 364	5 323
Autres immobilisations corporelles		284 714	180 667	104 047	49 037
Immobilisations en cours					39 052
Avances et acomptes					
Total immobilisations corporelles	3.2	331 563	203 704	127 859	78 825
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts		1 680		1 680	
Autres immobilisations financières		17 346		17 346	15 581
Total immobilisations financières (2)	3.3	19 026		19 026	15 581
ACTIF IMMOBILISE		1 924 048	1 756 491	167 556	141 949
Stocks matières premières					
Stocks encours de biens et de services					
Stocks produits intermédiaires et finis					
Stocks de marchandises					
Avances et acomptes versés sur comm.		532		532	407
Créances clients et comptes rattachés (3)		1 039 248	41 076	998 172	803 260
Autres créances	3.5	186 270		186 270	397 058
V.M.P. et disponibilités	3.7	1 030 060		1 030 060	493 573
Impôt différé actif					372 102
ACTIF CIRCULANT	3.11	2 256 110	41 076	2 215 034	1 694 298
Charges à répartir					
Charges constatées d'avance (3)	3.6	49 885		49 885	29 689
TOTAL ACTIF		4 230 043	1 797 567	2 432 476	1 865 936
(1) dont droit au bail		(2) dont à moins d'un an (brut)		(3) dont à plus d'un an (brut)	

BILAN - PASSIF (en euros)	Notes annexes	31.12.2004 (18 mois)	30.06.2003 (12 mois)	30.06.2002 (12 mois)
Capital social		890 078	890 078	890 078
Réserve légale				
Prime d'émission		1 062 632	1 062 632	1 062 632
Prime d'apport				
Réserves réglementées				
Report à nouveau		-949 286	-1 188 340	-922 944
RESULTAT DE L'EXERCICE		52 445	239 055	-265 396
Subventions d'investissement				
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3.8	1 055 869	1 003 424	764 370
Avances conditionnées				
Autres fonds propres		110 500	220 000	100 000
AUTRES FONDS PROPRES	3.9	110 500	220 000	100 000
Provisions pour risques				
Provisions pour charges		3 750		
PROVISIONS	3.10	3 750	0	0
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3.11	1 391	15 024	55 132
Emprunts et dettes financières divers (3)	3.12	5 060	5 060	18 003
Total dettes financières		6 451	20 084	73 136
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.13	150 643	155 959	337 661
Dettes fiscales et sociales	3.14	1 024 500	439 345	451 632
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3.15	4 209	1 716	837
Impôt différé passif				
Total dettes d'exploitation		1 179 352	597 020	790 131
DETTES (1)		1 185 803	617 104	863 266
Produits constatés d'avance (1)		76 554	25 408	4 338
TOTAL PASSIF		2 432 476	1 865 936	1 731 974

(1) dont à plus d'un an (a)

(1) dont à moins d'un an (a)

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) dont emprunts participatifs

(a) à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

1 267 357

642 512

13 615

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes annexes	31.12.2004 (18 mois)	30.06.2003 (12 mois)	30.06.2002 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services		5 744 152	3 053 541	2 295 741
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (1)	4.1	5 744 152	3 053 541	2 295 741
Production stockée				
Production immobilisée		812 559		
Subventions d'exploitation			6 440	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		4 639	7 464	
Autres produits		3 958	2 996	72
Total des produits d'exploitation		6 565 308	3 070 441	2 295 813
Achats marchandises et matières premières				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks de matières premières & approvisionnements				
Autres achats et charges externes (a)		726 578	439 694	636 013
Impôts, taxes et versements assimilés		115 343	29 956	21 676
Salaires et traitements		3 314 316	1 738 841	1 241 296
Charges sociales		1 328 865	692 976	487 532
Dotations aux amortissements sur immobilisations		951 623	162 729	590 111
Dotations aux provisions sur actif circulant		41 941		
Dotations aux provisions pour risques et charges		3 750		
Autres charges		1 025	1 047	1 485
Total des charges d'exploitation (2)		6 483 441	3 065 243	2 978 113
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 868	5 198	-682 299
Produits financiers (3)		12 585	4 422	5 251
Charges financières (4)		3 099	3 511	20 666
RESULTAT FINANCIER		9 486	911	-15 415
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		91 354	6 108	-697 714
Produits exceptionnels	4.3	23 059	37 417	3 468
Charges exceptionnelles	4.2	163 973	85 613	2 946
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-140 915	-48 196	523
Impôts sur les bénéfices		-102 005	-281 142	-431 796
Imposition différée				
RESULTAT NET		52 445	239 055	-265 396
Résultat net par action (sur la base de 462 593 Actions)		0,11	0,52	-0,57

(a) y compris redevances de crédit bail immobilier et immobilier

(1) dont et produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entités liées

(4) dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004

1. GENERALITES

1.1 Faits marquants de l'exercice

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2004, la date de clôture des exercices comptables est désormais fixée au 31 décembre de chaque année. L'exercice clos au 31 décembre 2004 a donc eu une durée de 18 mois, contrairement à l'exercice clos au 30 juin 2003 dont la durée fut de 12 mois. Afin d'assurer la comparabilité des comptes, des comptes résumés pro forma sont présentés en annexe (note 5.2).

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

2. REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au Plan Comptable Général 1999. La société n'a pas anticipé l'application dans ses comptes du règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent. Il convient néanmoins de noter que, contrairement aux exercices précédents, la constatation à l'actif des frais de développement a été comptabilisée par le biais d'un compte de production immobilisée, alors que ces frais au cours des exercices étaient comptabilisés directement à l'actif sans être enregistrés au compte de résultat.

2.1 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche, relatifs aux phases d'analyse préalable, sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils correspondent à des produits activement commercialisés ou ayant de sérieuses chances de réussite technique et commerciale.

Ces frais de développement concernent le progiciel **SIDETRADE** Network et incluent :

- La quote-part des charges de personnel des collaborateurs travaillant sur ces projets
- Les charges sociales afférentes
- Les dépenses de prestations de service lorsqu'il est fait appel à des prestataires extérieurs
- les amortissements des matériels affectés au développement

Compte tenu de la fréquence de mise sur le marché de nouvelles versions du progiciel **SIDETRADE** Network, les frais de développement ainsi enregistrés en immobilisations font l'objet d'un amortissement à 100 % l'année même de leur constatation.

Marques et Logos

Il s'agit de marques et logos acquis amortis sur une durée de trois ans en linéaire.

Logiciels

Il s'agit de logiciels acquis, amortis sur une durée comprise entre 1 et 3 ans, en mode linéaire.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon les modes et durées suivants :

	Durée de Vie	Mode
Agencements, installations générales et spécifiques	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.3 Immobilisations financières

Il s'agit de dépôts et cautionnements versés comptabilisés à leur valeur d'origine.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances clients est pratiquée au cas par cas lorsqu'un événement affectant la valeur de réalisation de la créance intervient (i.e. : redressement judiciaire).

2.5 Compte de régularisation actif

Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant.

Produits à recevoir

Il s'agit de créances à recevoir durant le prochain exercice et imputable à l'exercice en cours.

2.6 Valeurs mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût historique. Une plus ou moins value latente est calculée en fin d'exercice en comparaison avec le cours de clôture. Une provision est comptabilisée dans le cas d'une moins-value latente.

2.7 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients.

Prestations de services

Pour ces activités (intégration du progiciel **SIDETRADE** Network, Conseil, formation ou Assistance Opérationnelle), le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure où les prestations sont effectuées.

Progiciel **SIDETRADE** Network

La société commercialise son progiciel **SIDETRADE** Network généralement sous forme de contrats annuels ou pluri annuels d'abonnement ou de prestations de maintenance (lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le contrat d'abonnement au service). En conséquence, le chiffre d'affaires correspondant est reconnu *prorata temporis*.

2.8 Engagements de retraite

La société n'a constitué aucune provision ni souscrit aucune assurance pour couvrir son engagement en matière de retraite compte tenu de son caractère non significatif du fait de :

- l'âge moyen de ses collaborateurs au 31 décembre 2004 qui est de 31 ans
- sa date de création

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

€	Valeur brute au 30/06/03	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2004
Frais d'établissement	30 000	0	0	30 000
Frais de développement	597 985	812 559	0	1 410 544
Autres immobilisations incorporelles	129 537	3 378	0	132 915
TOTAL	757 522	815 937	0	1 573 459

Les amortissements afférents aux immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

€	Amortissements au 30/06/03	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements au 31/12/2004
Frais d'établissement	6 353	9 000	0	15 353
Frais de développement	597 985	812 559	0	1 410 544
Autres immobilisations incorporelles	105 641	21 249	0	126 890
TOTAL	709 979	842 808	0	1 552 787

Immobilisations incorporelles nettes	47 543			20 672
--------------------------------------	--------	--	--	--------

3.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

€	Valeur brute au 30/06/03	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2004
Installations générales, agencements	26 403	7 248	0	33 651
Installations techniques	13 198	0	0	13 198
Matériel de bureau et informatique, mobilier	134 113	150 600	0	284 713

TOTAL	173 714	157 848	0	331 562
--------------	---------	---------	---	---------

Les amortissements afférents aux immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

€	Amortissements au 30/06/03	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements au 31/12/2004
Installations générales, agencements	1 938	9 266	0	11 203
Installations techniques	7 874	3 959	0	11 834
Matériel de bureau et informatique, mobilier	85 077	95 590	0	180 667
TOTAL	94 889	108 815	0	203 704
Immobilisations corporelles nettes	78 825			127 858

3.3 Immobilisations financières

€	Valeur brute au 30/06/03	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2004
Prêts et autres immobilisations financières	15 581	3 445	0	19 026
TOTAL	15 581	3 445	0	19 026

Les immobilisations financières concernent exclusivement le dépôt de garantie pour les locaux.

3.4 Créances clients

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Clients douteux	49 127	0
Créances	944 466	562 064
Effets à recevoir	23 591	0
Factures à établir	22 064	241 196
TOTAL (valeur brute)	1 039 248	803 260
Provision	(41 076)	0
TOTAL (valeur nette)	998 172	803 260

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

3.5 Autres Créances

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Personnel	10 002	5 213
Impôt sur les bénéfices	107 555	351 816
Taxe sur la valeur ajoutée	34 809	27 667
Débiteurs divers	35 704	12 362
TOTAL	186 270	397 058

Les créances d'impôt sur les bénéfices sont représentatives d'un crédit d'impôt recherche ainsi que d'un crédit d'impôt formation à concurrence, respectivement de € 51 740 et € 50 265 au 31 décembre 2004 et d'un crédit d'impôt recherche de € 281 142 au 31 décembre 2003.

Les crédits d'impôt recherche au titre des exercices 2001 et 2002 qui figuraient en créances au 30 juin 2003 ont été remboursés au cours de l'exercice 2003/2004. Pour l'année 2004, le crédit d'impôt recherche n'a pas fait l'objet d'une demande de remboursement.

Toutes les autres créances ont une échéance à moins d'un an.

3.6 Charges constatées d'avance

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Location immobilière	17.353	16.882
Assurance	16.103	6.947
Médecine du travail	4.151	1.003
Accès bases de données recrutement	5.964	977
Autres	6 314	3 880
TOTAL	49 885	29 689

3.7 Valeurs mobilières de placement

La valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2004 s'élève à 884 639,49 € ce qui représente une plus value latente de 1 607 €, non enregistrée dans les comptes à cette même date.

3.8 Variation des capitaux propres

€	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à Nouveau	Résultat
Situation au 30/06/03	890 078	1 062 632	0	- 1 188 340	239 055
Affectation du résultat 2002/2003				239 055	- 239 055
Résultat de l'exercice 2003/2004					52 445
Situation au 31/12/04	890 078	1 062 632	0	- 949 286	52 445

3.8.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2004, le capital est composé de 445 039 actions d'une valeur nominale de 2 € chacune, soit un capital social de 890 078 €.

Aucun mouvement affectant le capital social n'a eu lieu durant l'exercice.

3.8.2 Bons de souscription d'actions

L'Assemblé Générale Extraordinaire du 19 mars 2002 a autorisé la création de Bons de Souscription d'Actions (BSA) exercables jusqu'au 19 mars 2005 et donnant le droit de souscrire à 0,28 action nouvelle pour une action souscrite lors de l'augmentation de capital du 19 mars 2002, soit une création maximale de 17 555 actions. Ces actions ont une valeur nominale de 2 euros.

Les bénéficiaires de ces BSA les ont exercés en mars 2005, générant une dilution de 3,8 % hors impact des plans de stock options.

3.8.3 Plans d'options de souscription d'actions

Deux plans de souscription d'actions au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ont été mis en place.

Au total des deux plans, un nombre maximum de 11 825 options pourra être attribué. L'effet dilutif maximal sur le capital est limité à 3 % avant éventuel exercice des BSA et 2,59 % après exercice des BSA.

Plan 1

L'assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription en une ou plusieurs fois dans la limite de 11 825 actions représentant 3 % du capital social. Ce plan était valable jusqu'au 5 octobre 2002. Le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 février 2001 a décidé d'attribuer 7 890 options à trois collaborateurs, puis 7 887 options à quatre nouveaux collaborateurs, étant précisé que 4 930 options étaient redevenues attribuables par la démission de deux des bénéficiaires initiaux.

Au total, 10 847 options ont été attribuées par le Conseil d'Administration.

Compte tenu des mouvements de personnel intervenus depuis la création de ce plan, seules 3 283 options peuvent être exercées à la date du 31 décembre 2004.

Les options attribuées au titre du plan 1 peuvent être exercées :

- pour 2 957 options depuis le 26 juin 2004 et jusqu'au 26 juin 2011
- pour 326 options depuis le 7 novembre 2004 et jusqu'au 6 novembre 2011

La parité est d'une action pour une option.

Plan 2

L'assemblée Générale Mixte du 23 décembre 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription en une ou plusieurs fois dans la limite de 8 542 options. 8 388 options relatives à ce plan, et toujours vivantes à ce jour, ont été accordées à cinq salariés par décision des Conseils d'Administration du 5 février 2004 et du 24 juin 2004 et pourront respectivement être exercées entre février 2009 et février 2014 et juin 2009 et juin 2014. La parité est d'une action pour une option. Ce plan est valable jusqu'au 23 décembre 2005.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2004, aucune option n'a été exercée. Hors prise en considération des BSA exercés durant le premier trimestre 2005 (voir 3.8.2), l'effet de dilution potentiel total du aux options porte sur 11 671 actions et s'élève à 2,5 %. Le bénéfice net par action au 31 décembre 2004 s'élève à 0,12 €. Après exercice des BSA et éventuel exercice des options, il s'élèverait à 0,11 €.

3.9 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont uniquement composés d'une avance conditionnée de l'Anvar d'un montant initial de 220 000 € et faisant l'objet d'un plan de remboursement dont la dernière échéance sera en avril 2006.

Au 31 décembre 2004, le solde de cette avance est de 110 500 €.

3.10 Tableau de variation des provisions

€	Montant au 30/06/03	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31/12/04
Sur actifs circulants :				
Dépréciation des créances clients	0	41 941	865	41 076
Risques & Charges				
IFA 2004	0	3 750	0	3 750

3.11 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Soldes débiteurs des comptes courants	0	13 615
Intérêts courus et agios	1 391	1 409
TOTAL	1 391	15 024

Tous les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une échéance à moins d'un an.

3.12 Emprunts et dettes diverses

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Intérêts comptes courants d'associés	5 060	5 060
TOTAL	5 060	5 060

Toutes les dettes diverses ont une échéance à moins d'un an.

3.13 Dettes fournisseurs

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Fournisseurs	73 846	133 981
Factures non parvenues	76 797	21 978
TOTAL	150 643	155 959

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

3.14 Dettes fiscales et sociales

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Congés payés & RTT (y compris charges sociales)	218 777	99 773
Notes de frais	30 987	13 777
Provisions pour primes (y compris charges sociales)	199 670	14 212
Charges sociales	191 150	122 929
TVA à décaisser	87 171	17 883
TVA sur encaissements	160 438	131 075
Etat - autres charges	78 107	11 556
Autres débiteurs	58 200	28 140
TOTAL	1 024 500	439 345

Toutes les dettes fiscales et sociales ont une échéance à moins d'un an.

3.15 Autres dettes

€	Au 31/12/04	Au 30/06/03
Clients avoirs à établir	2 152	1 716
Divers crébiteurs	2 057	0
TOTAL	4 209	1 716

Toutes les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

3.16 Produits à recevoir

€	Au 31/12/04	Au 31/12/03
Clients – Factures à établir	22 064	241 196
Autres produits à recevoir	33 701	10 026
TOTAL	55 765	251 222

3.17 Charges à payer

€	Montant Brut au 31/12/04	Montant Brut au 31/12/03
Clients, avoirs à recevoir	478	1 716
Fournisseurs, factures à recevoir	76 797	21 978
Dettes fiscales et sociales	574 583	163 397
<i>Dont congés payés et charges</i>	205 883	92 851
<i>Dont primes à payer</i>	186 740	14 212
<i>Dont indemnités de licenciement à payer</i>	58 200	28 140
<i>Dont formation continue</i>	48 974	4 958
Dettes financières	6 452	6 469
Intérêts courus et agios bancaires	1 391	1 409
Intérêts sur comptes courants	5 060	5 060
TOTAL	658 310	193 560

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2004, la société a réalisé des opérations dans l'Union européenne pour un montant de 121.983 euros, pour un chiffre d'affaires total de 5 744 152 euros.

Le chiffre d'affaires de l'exercice se répartit par ligne de services de la façon suivante :

€	Abonnement au service STN (*)	Intégration du progiciel STN	Assistance Opérationnelle	TOTAL
Exercice clos le 30 juin 2003 (12 mois)	301 986	399 413	2 352 142	3 053 541
Exercice clos le 31 décembre 2004 (18 mois)	1 197 689	880 715	3 665 748	5 744 152

(*) maintenance y compris

4.2 Charges exceptionnelles

€	Exercice clos le 31/12/04	Exercice clos le 30/06/03
Indemnités de licenciement	75 569	53 298
Amendes	1 256	0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	87 149	32 315
TOTAL	163 974	85 613

4.3 Produits exceptionnels

€	Exercice clos le 31/12/04	Exercice clos le 30/06/03
Transactions réalisées avec la clientèle	15 245	0
Solde suite à lettrage de fournisseurs	857	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	6 957	37 417
TOTAL	23 059	37 417

5.1 INFORMATIONS DIVERSES

5.1 Tableau des flux de trésorerie

En K€	Exercice clos le 31/12/2004	Exercice clos le 30/06/2003
- Résultat net	52 445	239 054
- Dotations aux amortissements	951 622	162 729
- Dotations aux provisions pour dépréciation actif circulant	41 941	0
- Dotations aux provisions pour risques et charges	3 750	0
- Reprises de provisions pour dépréciation actif circulant	-865	
Marge brute d'autofinancement	- A -	1 048 893
		401 783

Diminution (augmentation) des créances d'exploitation	-45 521	-15 267
Diminution (augmentation) des dettes d'exploitation	633 460	-170 633
Variation nette du besoin en fonds de roulement	- B -	587 939
		-185 900

Variation nette des flux d'exploitation (A + B)	- C -	1 636 832	215 883
--	--------------	------------------	----------------

Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 815 937	- 89 025
Acquisition d'immobilisations corporelles	-157 848	-70 927
Variation des immobilisations financières	-3 445	
Variation nette des flux d'investissements	- D -	- 977 230
		- 159 952

Comptes courants	- 12 943	
Augmentation (diminution) des avances conditionnées	-109 500	120 000
Variation nette de financement	- E -	-109 500
		107 057

Augmentation (diminution) de la trésorerie nette (C + D + E)	- F -	550 102	162 988
---	--------------	----------------	----------------

Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	479 958	316 970
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	1 030 060	479 958

5.2 Etats financiers pro forma

Les comptes pro forma sur 12 mois ont été établis sur la base des situations semestrielles préparées par la société et ayant servi à l'établissement des comptes annuels.

Compte de résultat pro forma sur 12 mois au 31 décembre 2003 et 2004

€	31/12/2004	31/12/2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 113 729	2 920 621
Production stockée	781 449	31 110
Subvention d'exploitation	0	447
Reprises sur provisions & transferts de charges	4 639	7 464
Autres Produits	2 569	1 815
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 902 386	2 961 457
Autres achats et charges externes	479 102	437 091
Impôts, taxes et versements assimilés	92 823	35 833
Salaires et traitements	2 368 058	1 737 235
Charges sociales	934 870	742 728
Dotations aux amortissements sur immo.	877 414	155 293
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 865	38 076
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 750	0
Autres charges	660	1 265
CHARGES D'EXPLOITATION	4 760 542	3 147 521
RESULTAT D'EXPLOITATION	141 844	-186 064
Charges financières	3 036	649
Produits financiers	7 518	7 983
RESULTAT FINANCIER	4 482	7 334
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	146 326	-178 730
Charges exceptionnelles	120 848	128 438
Produits exceptionnels	16 102	27 595
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-104 746	-100 843
Impôt sur les bénéfices	-102 005	-281 142
RESULTAT NET	143 585	1 569

Bilan pro forma sur 12 mois au 31 décembre 2003 et 2004

€	31/12/2004	31/12/2003
ACTIF IMMOBILISE	167 557	161 623
Corporel	20 672	111 495
Incorporel	127 859	32 867
Financier	19 026	17 261
ACTIF CIRCULANT	2 215 034	1 769 604
Acomptes versés sur cdes	532	0
Créances Clients	998 172	1 106 761
Autres créances	186 270	317 921
VMP	954 869	320 653
Disponibilités	75 191	24 269
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	49 885	52 933
TOTAL GENERAL	2 432 476	1 984 160

	31/12/2004	31/12/2003
CAPITAUX PROPRES	1 055 870	912 285
Capital	890 078	890 078
Prime d'émission	1 062 632	1 062 632
Report à nouveau	-1 040 425	-1 041 994
Résultat	143 585	1 569
AUTRES FONDS PROPRES	110 500	207 000
Avance conditionnée	110 500	207 000
PROVISIONS R&C	3 750	0
DETTES	1 262 356	864 875
Dettes financières & bancaires	6 451	25 806
Dettes fournisseurs	150 643	151 320
Dettes fiscales & sociales	1 024 499	636 301
Autres dettes	4 209	11 452
Produits constatées d'avance	76 554	39 996
TOTAL GENERAL	2 432 476	1 984 160

5.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est donnée de façon globale et s'élève à 317.399 euros.

5.4 Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel a été de 61 personnes.

5.5 Accroissements et allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt (en base)

Déficits reportables	763.766
Amortissements réputés différés	812.794
Organic	5 256
<hr/>	
	1 581 816

5.6 Engagements en matière de crédit bail

Il s'agit des véhicules de tourisme pris en crédits-baux ou location longue durée par les dirigeants et certains cadres. Le montant des engagements à fin décembre s'élève à 73.461 euros.

Le montant des engagements pour location photocopieur s'élève à 3 584 euros au 31 décembre 2004.

5.7 Engagements en matière de droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation, le nombre d'heures acquises par les salariés s'élève au 31 décembre 2004, à 14 heures par personne ayant un contrat à durée indéterminée, soit un total de 602 heures. Aucune demande de formation n'a été formulée au 31 décembre 2004.

* * *

3. Rapports du Commissaire aux Comptes

3.1. *Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de dix-huit mois clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **SIDETRADE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 qui expose la modification de la date de clôture des exercices comptables de la société.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.1 de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à l'immobilisation et à l'amortissement des frais de développement
- La note 2.7 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et Informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications prévues par la Loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les résultats.

Paris-La Défense, le 2 mai 2005

Any Antola
Commissaire aux Comptes
Ernst & Young Audit

3.2. *Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence de telles conventions.

1. Nous vous certifions qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.
2. Nous vous présentons également notre rapport sur la convention visée à l'article L. 225-42 du Code de Commerce

En application de l'article L.225-240 du Code de Commerce, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la Société Tekelec Airtronic

Personne concernée :

Monsieur Laurent Asscher , représentant permanent de la société Apollo Invest au Conseil d'Administration de SIDETRADE et Administrateur de Tekelec Airtronic.

Nature et Objet :

Signature d'un bail de courte durée

Modalités :

La société SIDETRADE S. A a signé en date du 1^{er} août 2003 un bail de courte durée avec la société Tekelec Airtronic. Le montant des sommes versées durant l'exercice au titre de ce bail est de €14 441 hors taxes.

En raison d'une omission de votre Conseil d'Administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Paris-La Défense, le 2 mai 2005

Any Antola
Commissaire aux Comptes
Ernst & Young Audit

4. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, résultant de l'article 117 de la Loi de Sécurité Financière, le présent rapport a pour objectif de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière conformément aux recommandations de l'AFEP/MEDEF de décembre 2003.

Le présent rapport est composé de deux parties traitant de :

- l'organisation générale de la société en terme de :
 - Conseil d'Administration
 - Gouvernance de l'entreprise
- des procédures mises en place en terme de :
 - Procédures générales
 - Information comptable et financière

4.1 Organisation générale de la société

4.1.1. Conseil d'Administration

Composition : le Conseil est composé, au 31 décembre 2004, de 5 membres représentant l'ensemble des actionnaires de référence de l'entreprise.

Il n'existe pas au 31 décembre 2004, d'administrateur élu par les salariés.

Laurent Mitais, directeur général adjoint (DGA), assiste aux Conseils en tant que secrétaire.

Conformément aux statuts, chaque administrateur détient au moins une action de la société.

Il n'existe pas de règlement du Conseil d'Administration.

Mandats : l'ensemble des mandats des administrateurs expire à l'issue de l'AGO tenue en 2009 et statuant sur la clôture des comptes du dernier exercice.

Fréquence de réunion : le Conseil s'est réuni sept fois durant l'exercice 2003/2004.

Convocations et présence : Autant que possible, les réunions du Conseil sont fixées pour le trimestre à venir. En cas de besoin, les convocations peuvent être orales conformément aux statuts.

Les commissaires aux comptes de la société ont été régulièrement convoqués aux Conseils appelés à délibérer sur l'approbation des comptes sociaux : Conseil du 20 novembre 2003 pour l'exercice clos le 30 juin 2003, et celui du 27 avril 2005 pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Par ailleurs, le comité d'entreprise a été convoqué afin d'assister au Conseil du 27 avril 2005.

Le taux moyen de participation des administrateurs aux séances du Conseil sur l'exercice 2003/2004 est de 91 %.

Rôles et attributions : les rôles et attributions du Conseil sont définis par les statuts de l'entreprise.

Le Conseil détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. Le Président représente le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

En octobre 2004, le Conseil a décidé de se doter de deux comités de travail :

- Un comité des rémunérations
- Un comité "budget"

Composition : Le comité des rémunérations est composé du Président Directeur Général (PDG) et de Monsieur Asscher, représentant permanent de Apollo Invest.

Le comité des rémunérations ne s'est pas réuni sur 2004. Sa première réunion est prévue sur 2005 pour statuer sur les primes du PDG et du DGA au titre de l'exercice 2003/2004 ainsi que sur la rémunération 2005 du PDG et du DGA.

Le comité "budget" est composé du DGA et de Monsieur Dargaud, représentant permanent d'Access2Net.

La première réunion du comité "budget" a eu lieu le 12 octobre et a permis de présenter au Conseil (séance du 26 novembre 2004) le budget 2005 ainsi qu'un plan à 5 ans.

Rémunération des administrateurs : il n'a été versé aucun jeton de présence au cours de l'exercice.

Information des administrateurs : outre les informations légales, un reporting est envoyé chaque mois à l'ensemble des membres du Conseil pour leur rendre compte de la gestion de l'entreprise sur la période écoulée.

4.1.2. Gouvernance de l'entreprise

Direction Générale : conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2002, la direction générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Durant l'exercice, le Président a été assisté dans ces fonctions par Messieurs Imparato, directeur général délégué (DGD), et Mitais (DGA). Monsieur Imparato a toutefois quitté la société à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il existe différents organes dont le rôle est d'assurer une coordination transverse sur différents sujets :

- **Le comité de direction**, réunissant le PDG, le DGA ainsi que le directeur commercial, les deux directeurs projet et le directeur informatique.
Son rôle est d'assister le PDG dans la gestion quotidienne et de définir avec lui les moyens à déployer afin de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie définie et de l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le comité de direction se réunit une fois par mois.
- **Le comité SIDETRADE Network (STN)**, réunissant le comité de direction, le service support clients et le responsable du développement.
Le rôle de ce comité est de fixer les orientations stratégiques du logiciel STN et donc de :
 - Définir de nouveaux concepts et/ou règles de gestion
 - Evaluer la pertinence des modèles proposés
 - Valider les spécifications établies par les pôles études et Conseil métier
 - Valider les budgets de développement
 - Fixer les calendriers et les priorités
- Le comité STN se réunit deux fois par mois. Si besoin, des réunions complémentaires peuvent être organisées.
- **Le comité "projets"**, réunissant le comité de direction et de façon ponctuelle les chefs de projet concernés ainsi que le responsable du développement.
Le rôle de ce comité est de s'assurer du contrôle de la gestion des projets de déploiement de STN, de gérer les priorités entre les différents projets, de définir une stratégie de compte, de recenser et évaluer les projets en phase de prospection commerciale.
Le comité "projet" se réunit deux fois par mois. Si besoin, des réunions complémentaires peuvent être organisées.
- **Le comité sourcing**, réunissant le PDG, le DGA, le directeur projet & Business Process Outsourcing (BPO), le directeur commercial, le BPO manager et le responsable de ressources humaines.
Le rôle de ce comité est identique à celui du comité "projets" mais il est uniquement focalisé sur les missions d'assistance opérationnelle.
Il se réunit une fois par mois. Si besoin, des réunions complémentaires peuvent être organisées.

Pour l'ensemble de ces comités, les décisions sont prises à la majorité des membres participants, avec une voix prépondérante donnée au PDG en cas de besoin.

4.2. *Procédures de contrôle interne*

4.2.1. *Adoption d'une démarche progressive*

Pour se conformer aux exigences de la Loi de Sécurité Financière, la société a décidé de mener à bien un projet qui consiste à documenter et à décrire la structure de contrôle interne mise en place pour répondre aux objectifs d'une communication financière fiable, de l'efficacité des opérations et de la conformité aux lois et réglementation.

Pour ce premier exercice d'application, les délais n'ont pas permis d'avoir une démarche complètement aboutie. SIDETRADE s'est donc attachée à décrire l'environnement de contrôle, notamment en ce qui concerne l'information comptable et financière.

L'intention de la société est de continuer la mise en place de son système de contrôle interne sur l'année 2005 de façon à se doter d'une organisation garantissant :

- La bonne réalisation des opérations de gestion conformément aux engagements pris par la société envers les tiers
- La préservation de ses actifs
- Le respect des hypothèses budgétaires et des procédures internes

4.2.2. *Définition et objectifs du contrôle interne*

Les procédures de contrôle interne mises en place dans la société ont pour objectif de :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.2.3. *Description synthétique des procédures de contrôle interne*

4.2.3.1 **Les acteurs du contrôle interne**

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique de la société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelle et de conformité aux lois.

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les responsables de **SIDETRADE** : Président-Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Adjoint (en charge de la Direction Financière).

4.2.3.2 **Gestion des risques majeurs**

SIDETRADE est éditeur de progiciels et exerce parallèlement une activité d'assistance opérationnelle. Dans le cadre de son activité, **SIDETRADE** fait face à plusieurs obligations de résultat : la bonne mise en œuvre de son logiciel STN, l'atteinte des objectifs fixés contractuellement avec le client dans le cadre de mission d'assistance opérationnel, la bonne délivrance du service STN (hébergement et maintenance applicative).

SIDETRADE a organisé son système de contrôle interne afin de faire face aux risques identifiés :

Risques d'engagements

Dans le cadre de ses prestations, **SIDETRADE** signe essentiellement des contrats de mise à disposition de personnel. L'ensemble des contrats signés fait l'objet d'une revue préalable par le DGA et le PDG.

Des normes de tarification ont été instaurées par ligne de service.

Concernant le produit **SIDETRADE Network**, le prix à l'unité (facture traitée) est déterminé à partir de règles précises qui dépendent de :

- La durée d'engagement ferme du client
- La volumétrie (nombre de pièces) du client
- Les modules souscrits

Concernant l'assistance opérationnelle, le prix des missions doit respecter les standards de marge brute budgétés par l'entreprise sur cette activité. Toute mission dérogeant à ce principe fait l'objet d'une analyse en comité sourcing.

Risques d'exécution

Un suivi de gestion permettant d'analyser l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation est établi chaque mois par le DGA par ligne de services et clients (particulièrement pour l'activité d'assistance opérationnelle). Ce suivi permet de définir le niveau de marge brute par affaire et donc de valider le respect des procédures mises en place tant en termes de recrutement que de grille tarifaire.

Risques sociaux et risques liés aux personnes-clés

Un certain nombre de personnels techniques, commerciaux et dirigeants jouent un rôle prépondérant dans le développement de l'activité de la société.

Ainsi, depuis sa création, **SIDETRADE** a mis en place des mesures (plan de stock-options) visant à conserver les personnels clefs et à limiter au maximum la rotation de ses effectifs.

Par ailleurs, une procédure a été mise en place stipulant les règles de recrutement des consultants. Ces règles fixent les modalités à suivre pour la signature des contrats de travail ainsi que la grille de rémunération en relation avec la fonction et la qualification des consultants.

Risques financiers

Une gestion quotidienne des flux de trésorerie a été mise en place depuis septembre 2003 ainsi que des prévisions de trésorerie à court terme (à 30 jours).

Associé à cette gestion des flux, le suivi régulier de la balance clients a permis de réduire le délai de règlement tel que mentionné dans le rapport de gestion.

4.2.3.3 Contrôle interne relatif à l'information comptable et financière de la société

Etablissement d'un budget annuel et d'un reporting mensuel

Un budget annuel par ligne de produits et client a été mis en place par **SIDETRADE**. Cette procédure est menée conjointement par le PDG et le DGA. Le budget ainsi déterminé est ensuite présenté au Conseil d'Administration.

Chaque mois un rapprochement et une analyse des écarts entre les résultats de la société et le budget sont établis dans le cadre du reporting. Les écarts constatés donnent lieu à une révision de la facturation générée sur la période de façon à s'assurer que l'ensemble des prestations ont été correctement facturées. Enfin, une revue de synthèse est réalisée par le PDG et le DGA avant finalisation du reporting.

Par ailleurs, depuis octobre 2003, un reporting intermédiaire établi par le Président-Directeur Général pour la partie commerciale et le DGA pour la partie financière, est transmis chaque mois aux administrateurs de la société. Ce reporting présente les perspectives commerciales de l'entreprise, le suivi de la facturation, un compte de résultat intermédiaire ainsi que l'évolution de la trésorerie et du poste clients.

Enfin, la société établit des comptes semestriels qui font l'objet d'un rapprochement avec le suivi de gestion afin de s'assurer de la correcte évaluation du chiffre d'affaires.

Comptabilisation et règlement des achats et des paies

La partie frais généraux relève pour l'essentiel des salaires et de frais fixes ou abonnés. Une revue du livre de paie est donc effectuée chaque mois afin de s'assurer de la validité des charges de personnel.

Concernant les achats, une procédure a été mise en place stipulant les règles de prise de commandes et d'approbation des factures. La société a instauré le principe de la double signature pour tous les règlements à des tiers. De la même manière, le remboursement des notes de frais fait également l'objet d'une procédure spécifique.

Etablissement des comptes semestriels & annuels

Le suivi mensuel financier détaillé ci-dessus sert d'élément de contrôle aux comptes semestriels et annuels établis par le cabinet d'expertise comptable. Les éléments clefs du compte de résultat et du bilan font l'objet d'une justification détaillée et commentée compte par compte.

* * *

CONCLUSION

SIDETRADE poursuivra sur les prochains exercices le développement des procédures de contrôle internes visant à maîtriser ses risques majeurs en analysant ses processus clés et les contrôles associés existants.

Le Président du Conseil d'Administration.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport relatif au contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société **SIDETRADE** et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice de dix huit mois clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président
- Prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Le Commissaire aux Comptes.

6. Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

En euros (H.T.)	30.06.2003 (sur 12 mois)	31.12.2004 (sur 18 mois)
Mission de commissariat aux comptes	12 000	18 000
Missions spéciales	néant	néant

CHAPITRE 6

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

1. Conseil d'Administration

1.1. *Composition du Conseil d'Administration au 27 avril 2005*

NOM	TITRE	FONCTION CHEZ SIDETRADE	DATE DE NOMINATION	ECHEANCE
Olivier Novasque	Président	Président Directeur Général	08/12/2003	AGO statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008
Jean-François Imparato	Administrateur	Néant	08/12/2003	AGO statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008
Christelle Dhrif	Administrateur	Néant	08/12/2003	AGO statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008
Apollo Invest	Administrateur représenté par Laurent Asscher	Néant	23/12/2004	AGO statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008
Acces2Net	Administrateur représenté par Pierre-Yves Dargaud	Néant	24/06/2004	AGO statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Au cours de l'exercice 2003/2004 (18 mois), le Conseil d'Administration de SIDETRADE s'est réuni sept fois.

1.2. *Autres mandats ou fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration*

NOM	MANDATS
Olivier Novasque	Néant
Jean-François Imparato	Néant
Christelle Dhrif	Néant
Laurent Asscher	Administrateur Tekelec Airtronic PDG et Administrateur Apollo Invest Gérant Technologie Invest Gérant Laurent Asscher Finances Représentant permanent d'Apollo Invest chez Freever (en tant que censeur) et Vision IQ
Pierre-Yves Dargaud	Administrateur d'ADC Membre du Conseil de Surveillance de Navigaia Président d'Active Portfolio Management Gérant de Roulez Jeunesse

1.3. *Fonctionnement du Conseil d'Administration (articles 15 à 19 des statuts)*

1.3.1 *Composition*

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus et, en cas de fusion, le nombre maximal d'administrateurs pourra être porté à vingt quatre (24).

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur l'opération.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination, de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L 225-21, L 225-94, L 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de Conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L 225-95 1 dudit code.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

1.3.2 Limite d'age- durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante dix ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

1.3.3 Vacances – Cooptation

En cas de vacances par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Toutefois, si le reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

1.3.4 Actions d'administrateurs

Chaque administrateur doit être propriétaire d'actions dont le nombre est fixé à l'article 7.

Si, au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

1.3.5 Présidence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de

décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. Le Président du Conseil d'Administration ne doit pas être âgé de plus de soixante dix ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

1.3.6 Délibérations du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président. Toutefois, lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration comme indiqué à l'article 19 ci après, le directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous les moyens, même verbalement.

Les administrateurs pourront assister aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du Conseil. Le Conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-Président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président ou à défaut du vice-Président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence ou de leur représentation, résulte suffisamment vis à vis de tiers, des énoncations du procès-verbal de chaque réunion.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'adoption des décisions énumérées par l'article L 225-37 du Code de Commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non-administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

1.3.7 Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par un administrateur ou en cas d'empêchement du Président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

1.3.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président

représente le Conseil d'Administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du Conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la Loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

2. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

2.1. Direction générale (articles 20 et 21 des statuts Direction Générale)

Conformément aux dispositions légales la direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique administrateur ou non nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers conformément aux articles 148 et 299-3 du décret du 23 mars 1967. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17-2 ci-dessus.

L'option retenue- et toute option suivante- ne vaut que jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration, statuant aux même conditions de majorité ; en toute hypothèse, le Conseil d'Administration doit prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du Directeur Général si ce mandat est dissocié de celui de Président.

Le Changement de modalité d'exercice de la direction générale n entraîne pas de modification des statuts.

En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le Conseil d'Administration, celui-ci nomme le Directeur Général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de Directeur Général.

La décision du Conseil d'Administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut être âgé de plus de soixante dix ans ; si le directeur général vient à dépasser cet age, il est réputé démissionnaire à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après cet anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général est soumis aux dispositions de l'article L 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire français.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer de un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

2.2 Rémunération et avantages de toute nature octroyés aux mandataires sociaux en 2004

Identité	Fonction	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite	Total
Olivier Novasque	PDG	64 029 €	20 000 €	2 122 €	néant	néant	86 151 €
Jean-François Imparato	Directeur Général Délégué	64 032 €	néant	2 051 €	néant	néant	66 083 €

Au titre de l'exercice 2004, il n'est pas prévu de jetons de présence.

Article 23 des statuts : Rémunération des Administrateurs, du Président, du Directeur Général, des Directeurs Généraux et des mandataires du Conseil d'Administration

- I. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.
- II. La rémunération du Président du Conseil d'Administration, celle du directeur général ainsi que celles des directeurs généraux délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.
- III Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 22 des statuts.

2.3. Conventions réglementées (article L225-38 du Code de commerce)

SIDETRADE a signé en date du 1^{er} août 2003 un bail de coute durée avec la société Tekelec Airtronic. Le montant des sommes versées durant l'exercice au titre de ce bail est de € 14.411 hors taxes.

2.4. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

2.4.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

Les participations des dirigeants dans le capital de la société sont décrites dans le chapitre 3, au point 3.2.

2.4.2. Intérêts des dirigeants dans le capital d'une société qui détient le contrôle de l'émetteur

Néant

2.4.3. Intérêts des dirigeants dans le capital d'une filiale de l'émetteur

Néant.

2.4.4. Intérêts des dirigeants chez des clients ou fournisseurs significatifs de l'émetteur

Néant.

2.4.5. Actifs détenus directement et indirectement par les dirigeants ou leur famille

Néant.

2.5. Nombre total de d'options conférées sur les actions de la société aux membres du Conseil d'Administration

Néant.

2.6. Nombre total d'options levées ou accordées aux 10 premiers salariés

Le nombre total d'options accordées aux dix premiers salariés s'élève à 8 776.

2.7. Opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2004

Celles-ci sont décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes dans le chapitre 5.

2.8. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration

Néant.

3. Intéressement du personnel

3.1. Plan d'intéressement et accord de participation

Il n'existe ni plan d'intéressement ni accord de participation au sein de la société SIDETRADE.

3.2 Options de souscription d'actions

Il existe actuellement deux plans de souscription d'actions

Le premier plan a été octroyé le 23/02/01 et amendé le 25 juin 2001 à la suite de l'autorisation donnée par l'AGE du 6/10/00.

Le deuxième plan a été octroyé le 5/02/04 à la suite de l'autorisation donnée par l'AGE du 23/12/03.

Options de souscriptions d'actions attribuées au personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux (1)

Nombre total d'actions pouvant être souscrites

Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004

Date du plan (date du Conseil d'administration)	Nombre total d'attributions	Dont membres du Conseil d'Administration	Dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription en euros	Nombre d'actions souscrites en 2004	Nombre total d'actions souscrites	Dont membres du Conseil d'Administration	Dont 10 premiers salariés attributaires	Options restant à lever
23/02/01	6 566	0	2	3	20/06/04	06/11/111	7,975	0	0	0	0	6 566
05/02/04	16 776	0	5	5	05/02/09	24/06/14	7,975	0	0	0	0	16 776

Total d'options : 23 342

(1) *nombre d'options tenant compte de la division par deux du nominal de l'action décidée par l'AGM du 17 mai 2005*

Au 31 décembre 2004, les options attribuées aux salariés représentaient potentiellement 23 342 actions nouvelles, soit respectivement 2,45% du capital et 1,42% des droits de vote après exercice des options mais avant augmentation de capital liée à l'admission, et 1,82% du capital et 1,20% des droits de vote après exercice des options et après augmentation de capital.

CHAPITRE 7

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. **Evolution récente**

Depuis le début de l'exercice 2005, l'activité de **SIDETRADE** confirme un rythme de croissance soutenue. Le nombre de factures gérées pour l'ensemble de nos abonnés au service **SIDETRADE Network** (en mode ASP uniquement) est en croissance de + 161% pour le premier trimestre 2005 par rapport au même trimestre de l'année 2004 (533.568 factures contre 204.819)

Sur le plan des évolutions fonctionnelles de la plate-forme **SIDETRADE Network**, **SIDETRADE** a indéniablement renforcé son avance concurrentielle. Sur le premier trimestre 2005, les équipes de Recherche et Développement ont finalisé la sortie de trois nouveaux modules portant sur :

- Le calcul automatique des provisions facture par facture (compatible avec la norme IFRS 39)
- Les états de suivi de la productivité des équipes de recouvrement
- Un module dédié spécifiquement aux organisations complexes de type Groupe/Filiales/Entités comportant plusieurs niveaux de gestion et de paramétrage. La disponibilité de ce dernier module permettra à **SIDETRADE** de renforcer notamment son offre commerciale sur des projets de déploiement lancés par des groupes multinationaux.

D'autre part, **SIDETRADE** a concrétisé sur le mois de mai la signature d'un contrat de partenariat avec la société Maileva (filiale du Groupe La Poste). Cet accord vise à proposer aux abonnés de **SIDETRADE** les services de dématérialisation des courriers offerts par Maileva comprenant notamment La Lettre Recommandée Electronique, la mise sous pli, l'affranchissement, le routage via le réseau de La Poste et l'archivage électronique des lettres de relance. Ces services seront intégrés technologiquement dans la plate-forme **SIDETRADE Network** sur le deuxième semestre 2005 et seront directement accessibles en ligne pour l'ensemble des abonnés **SIDETRADE** qui souscriront à ce module supplémentaire.

Sur le plan de la conquête de nouveaux abonnés au service **SIDETRADE Network**, **SIDETRADE** a enregistré sur le premier trimestre 2005, 458 000 euros de prise de commande ferme d'abonnement au service **SIDETRADE Network** (montant calculé en multipliant la redevance mensuelle minimum par la durée ferme d'engagement contractuel hors renouvellement), ce qui représente une croissance de + 58% par rapport au premier trimestre 2004.

Pour l'ensemble des activités, le chiffre d'affaires de **SIDETRADE** s'établit à 1,117 million d'euros pour le premier trimestre 2005 (données de l'expert comptable non auditées par les commissaires aux comptes de **SIDETRADE**) en croissance de + 25% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

2. Perspectives d'avenir : devenir le leader de la réduction du BFR

2.1 *Eléments financiers prévisionnels 2005 à 2008 (en €)*

Comptes de résultats prévisionnels	2004 (12 mois)	% CA	2005	% CA	2006	% CA	2007	% CA	2008	% CA
Chiffre d'affaires	4 113 730	100%	4 820 074	100%	6 603 791	100%	12 060 512	100%	18 348 370	100%
% variation		41%		17%		37%		83%		52%
Coût des ventes	2 129 557	52%	2 543 997	53%	2 779 058	42%	4 595 744	38%	5 914 771	32%
Marge brute	1 984 173	48%	2 276 077	47%	3 824 733	58%	7 464 768	62%	12 433 599	68%
Recherche et Développement	476 758	12%	754 901	16%	924 531	14%	1 085 446	9%	1 467 870	8%
Commercial et Marketing	660 453	16%	1 465 000	30%	3 107 500	47%	4 437 167	37%	5 038 600	27%
<i>Dont Marketing</i>			400 000		480 000		528 000		633 600	
Frais généraux et administratifs	705 118	17%	1 048 625	22%	1 263 409	19%	1 380 203	11%	1 503 133	8%
Sous-total charges d'exploitation	1 842 329		3 268 526		5 295 440		6 902 816		8 009 603	
Résultat d'exploitation	141 844	3%	-992 449	-21%	-1 470 707	-22%	561 953	5%	4 423 997	24%
Résultat financier	4 482		0		0		0		0	
Résultat courant avant impôts	146 326	3,6%	-992 449	-20,6%	-1 470 707	-22,3%	561 953	4,7%	4 423 997	24,1%
Résultat exceptionnel	-104 746		0		0		0		0	
Impôt sur les bénéfices	-102 005		0		0		0		312 442	
Résultat net	143 585	3,5%	-992 449	-20,6%	-1 470 707	-22,3%	561 953	4,7%	4 111 555	22,4,%

2.2 Tableau des flux de trésorerie prévisionnels (en €)

	2004 (pro forma 12 mois)	2005	2006	2007	2008
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE					
RESULTAT NET	143 585	-992 449	-1 470 707	561 953	4 111 555
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (1)	885 029	157 200	240 000	335 937	396 000
<i>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</i>	1 028 614	-835 249	-1 230 707	897 890	4 507 555
VARIATION DES CREANCES CLIENTS	-242 756	165 201	525 254	1 185 302	1 262 052
VARIATION DES DETTES	-411 776	-318 280	-330 489	-424 883	-519 054
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-654 532	-153 079	194 765	760 419	742 999
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	1 683 146	-682 170	-1 425 472	137 471	3 764 556
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS (1)	887 213	400 000	240 000	300 000	360 000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	887 213	400 000	240 000	300 000	360 000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT					
AUGMENTATION DE CAPITAL (PRIME D'EMISSION INCLUSE)	0	4 385 486			
REMBOURSEMENT AVANCE ANVAR	96 500	96 000	14 500		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-96 500	4 289 486	-14 500		
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	699 433	3 207 316	-1 679 972	-162 529	3 404 556
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	324 176	1 023 609	4 230 925	2 550 954	2 388 424
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 023 609	4 230 925	2 550 954	2 388 424	5 792 980

(1) dont 596 000 euros de frais de R et Développements immobilisés. A partir de 2005, pour les besoins de présentation du tableau de flux de trésorerie, prévisionnels, les frais de développement sont constatés directement en charges sans transiter par le compte d'immobilisation. Ce traitement est sans impact sur les éléments prévisionnels.

2.3 Hypothèses de construction des éléments financiers prévisionnels 2005 à 2008

2.3.1 Chiffre d'affaires

Les prévisions de chiffre d'affaires sont décomposées en trois parties correspondant aux lignes de service de SIDETRADE :

- SIDETRADE Network
- SIDETRADE Integration
- SIDETRADE BPO (Business Process Outsourcing)

Dans chacune de ces activités, le chiffre d'affaires peut être subdivisé en deux parties : une première partie récurrente provenant des contrats commerciaux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année et une seconde résultant des signatures de nouveaux contrats sur l'année en cours.

Pour SIDETRADE Network

Les prévisions de chiffre d'affaires résultent de la conjonction de :

- La Redevance Mensuelle correspondant au coût de l'abonnement d'utilisation, elle même calculée en fonction du nombre de pièces (factures et avoirs) enregistrées mensuellement sur la plate-forme, des modules et services souscrits et de la durée ferme d'engagement du contrat d'abonnement au service SIDETRADE Network (de 12 à 60 mois avec une moyenne de 38 mois)
- Le nombre de plate-formes SIDETRADE Network en production, calculé en fonction du :
 - nombre de contrats SIDETRADE Network signés
 - nombre de commerciaux recrutés par an
 - délai de latence de ces commerciaux (période s'écoulant entre leur intégration chez SIDETRADE et leur première signature d'un contrat SIDETRADE Network, soit environ 6 mois)
 - délai d'implémentation du progiciel SIDETRADE Network (4 mois en moyenne)

Le chiffre d'affaires récurrent de SIDETRADE Network est calculé :

- Pour l'année 2005 : à partir du parc installé au 31 décembre 2004
- Pour les années suivantes : à partir des contrats de l'année précédente valorisés en année pleine pour toute la durée de la première période contractuelle, auxquels se rajoutent les contrats antérieurs en appliquant un coefficient de non renouvellement desdits contrats

Pour SIDETRADE Intégration

Le chiffre d'affaires de SIDETRADE Intégration, directement lié au chiffre d'affaires des nouveaux contrats SIDETRADE Network, est composé de trois services :

- Analyse fonctionnelle
- Intégration des flux (ou intégration technique)
- Formation

Compte tenu du développement de l'entreprise, il est prévu de recourir à des intégrateurs externes pour mener certains projets d'implémentation de SIDETRADE Network.

Les budgets d'intégration ainsi que le taux de sous-traitance des projets varient selon les segments de clientèle.

Le chiffre d'affaires récurrent est estimé à 20 % du montant du chiffre d'affaires provenant des signatures de l'année précédente sur des projets non finalisés, sauf pour 2005 dont le budget est le résultat d'une analyse des projets en cours ou signés au 1^{er} janvier 2005.

Pour SIDETRADE BPO

Les prévisions de chiffre d'affaires de **SIDETRADE BPO** sont obtenues à partir du nombre de mois/homme de commerciaux pour chaque année (après prise en considération de leur délai de latence).

Pour toutes les années à compter de 2006, le chiffre d'affaires récurrent correspond à 40% du chiffre d'affaires budgété au titre de l'année précédente (taux prudent par rapport à celui constaté les années précédentes). L'année 2005 a été prévue compte par compte.

Décomposition de l'évolution du chiffre d'affaires (en €)

	2004 (12 mois)	Δ Vs 2003	2005	Δ Vs 2004	2006	Δ Vs2005)	2007	Δ Vs 2006	2008	Δ Vs2007)
ST Network	855 562	73%	1 473 576	72%	2 808 486	91%	5 926 780	111%	10 571 355	78%
% CA total	20,80%		30,57%		42,53%		49,14%		57,61%	
Dont Récurrent			1 019 173		1 878 536		4 014 450		7 994 025	
Dont nouveau chiffre d'affaires			454 403		929 950		1 912 330		2 577 330	
ST Integration	650 135	-8%	862 896	33%	1 186 836	38%	1 672 104	41%	1 994 244	19%
% CA total	15,80%		17,90%		17,97%		13,86%		10,87%	
Dont Récurrent			352 136		197 806		278 684		332 374	
Dont nouveau chiffre d'affaires			510 760		989 030		1 393 420		1 661 870	
ST BPO	2 608 033	52%	2 483 602	-5%	2 608 470	5%	4 461 628	71%	5 782 771	30%
% CA total	63,40%		51,53%		39,50%		36,99%		31,52%	
Dont Récurrent			1 819 792		838 310		1 043 388		1 784 651	
Dont nouveau chiffre d'affaires			663 810		1 770 160		3 418 240		3 998 120	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	4 113 730	41%	4 820 074	17%	6 603 791	37%	12 060 512	83%	18 348 370	52%
Dont récurrent			3 191 101	66%	2 914 651	44%	5 336 522	44%	10 111 050	55%

2.3.2 Coût des ventes

La marge brute de l'année 2005 résulte d'une appréciation par compte pour le chiffre d'affaires récurrent, et d'une projection de marge brute par ligne de services pour les signatures de l'année en cours.

La croissance du taux de marge brute est liée à la conjonction de :

- La montée en puissance du chiffre d'affaires de **SIDETRADE** Network, ligne de service bénéficiant du taux de marge le plus important
- La diminution de la proportion par rapport au chiffre d'affaires **SIDETRADE** Network des amortissements liés aux investissements d'infrastructure technique nécessaires pour délivrer ce service. En effet, les investissements déjà réalisés et en cours d'amortissement sont à même de faire face à la montée en charge prévue jusqu'en 2008 (à l'exception de l'acquisition complémentaire de serveurs de traitement)

Tous les frais directs imputables aux activités **SIDETRADE BPO**, **SIDETRADE** Intégration et l'exploitation de **SIDETRADE** Network sont comptabilisés dans le coût des ventes. Pour l'essentiel, ces frais directs correspondent à la masse salariale.

2.3.3 Dépenses d'exploitation

Recherche et Développement

Ces dépenses couvrent tous les frais directs de l'équipe de Recherche et Développement y compris les études.

Ces dépenses permettront à **SIDETRADE** de renforcer son avance technologique et d'élargir le périmètre fonctionnel de **SIDETRADE** Network. Cela se traduit par un plan de recrutement composé de :

- 6 ingénieurs et chefs de projet en 2005
- 6 ingénieurs et chefs de projet en 2006
- 7 ingénieurs et chefs de projet en 2007
- 6 ingénieurs et chefs de projets en 2008

Commercial et Marketing

Ces dépenses comprennent tous les frais de personnel de ces équipes ainsi que les dépenses extérieures de marketing. La masse salariale est calculée en fonction des prévisions de recrutement définies dans le cadre du plan de développement de l'entreprise.

Frais généraux et administratifs

Ces dépenses couvrent tous les frais de direction générale et de ressources humaines ainsi que tous les frais non imputables directement aux autres départements.

Les prévisions sont établies à partir d'une analyse poste par poste des charges 2005 en prenant en considération :

- Le coût des nouveaux locaux en année pleine
- Un renforcement de la structure administrative de la société
- Un accroissement des taxes et charges liées à la croissance de l'entreprise

Au total, le plan de recrutement prévisionnel de **SIDETRADE**, axé principalement sur le recrutement de commerciaux, d'ingénieurs et de chefs de projet se décompose comme suit :

	2005	2006	2007	2008
Commerciaux	6	10	6	3
Recherche & Développement	6	6	7	6
TOTAL	12	16	13	9

Ce plan de recrutement destiné à développer fortement le parc d'abonnés et l'offre produits de **SIDETRADE** va impacter les comptes 2005 et 2006 avant de commencer à produire ses effets en 2007 (résultat d'exploitation de 562 000 euros) et se concrétiser pleinement à partir de 2008, année au cours de laquelle le résultat d'exploitation devrait atteindre 24% du chiffre d'affaires.